

REQUÊTES DE CONSULTATION PUBLIQUE OU DE MÉDIATION

Nom du projet : Réaménagement de la cellule 6 au centre de traitement STABLEX à
Blainville (3211-21-014)

COTE	REQUÉRANT
8.4.1	Francine Poisson
8.4.2	Marie-Claude Lacroix
8.4.3	Anick Plouffe, Benoit Beauchamp, Samuel Beauchamp
8.4.4	Mères au Front Rivière-des-Mille-îles
8.4.5	Syndicat local de l'UPA des Basses-Laurentides
8.4.6	Serge Paquette
8.4.7	Climat Québec
8.4.8	Claude Beudet
8.4.9	France Laframboise
8.4.10	Nicole Gravel
8.4.11	Angèle Pelletier
8.4.12	Mathieu Dubois
8.4.13	Holly Dressel
8.4.14	Léopold Bigras
8.4.15	Michel Mongeon
8.4.16	Pamela Soto
8.4.17	Alexandre Richard

8.4.18	Patrice Boucher
8.4.19	François Laflamme
8.4.20	Pierre Gingras

2 mai 2023
Patrice Savoie

De : Francine Poisson [REDACTED]
Envoyé : 23 mars 2023 16:24
À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet :

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

À l'attention de Benoit Charette,
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie -Guyart, 675, boulevard René-Lévesques est, 30e étage
Québec (QC), G1R 5V7
Ministre@environnement.gouv.qc.ca

Monsieur le ministre,

Je demande la tenue d'une audience publique et commission d'enquête pour le projet de réaménagement de la cellule 6 de Stablex.

<https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-21-014/3211-21-014-5.pdf>

Nos milieux humides sont d'une importance capitale pour une multitudes de raisons et nous ne pouvons permettre leur destruction au stade d'urgence climatique dans lequel nous nous trouvons.

Des procédures très douteuses de stablex déjà problématiques, veulent enfouir des milliers de voyages additionnels de produits toxiques en plein milieux humides protégés.

Ceci est en complète contradiction de ce nous devons voir comme action à ce stade critique de crise environnementale. Il est urgent de protéger le peu d'espaces naturels qui nous restent et d'en créer de nouveaux. On parle ici d'une attaque sur une des dernières tourbières dans son état naturel. On note déjà la présence de contamination dans les eaux avoisinantes du site d'enfouissement de stablex. Les projets futurs menacent même le fleuve St-Laurent!

Monsieur le ministre, selon un rapport de l'ONU-eau et de l'UNESCO, nous sommes sous un risque imminent de crise mondiale de l'eau et c'est comme ça que nous agissons? C'est du suicide!

Il est également fondamental de rappeler, dans l'Esprit de Vérité et Réconciliation avec les autochtones qui nous ont accueillis ici et qui ont toujours su vivre en équilibre avec la nature, que toute atteinte négative au niveau de l'environnement et de nos écosystèmes est illégale et va à l'encontre du Wampum à Deux Voies, le traité de Paix établi par les Kanienkehaka en 1616, auquel nous sommes toutes et tous légalement et moralement liés jusqu'à ce jour.

Nous devons effectuer un renversement urgent de la manière de traiter notre Terre Mère car nous dépendons d'elle pour notre survie.

Francine Poisson,
[REDACTED]

[REDACTED]

Membre temporaire du Clan de l'Ours dans la Nation des Donneuses de Vie de l'Ile de la Tortue
Constituée en vertu de la Grande Loi de la Paix, par le biais du Traité de Paix Wampum à Deux Voies.

[REDACTED]

Envoyé de mon iPad

De : Marie-Claude Lacroix [REDACTED]
Envoyé : 23 mars 2023 15:15
À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Demande d'audience publique

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

À l'attention de Benoit Charette,
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie -Guyart. 675,boulevard René-Lévesques est, 30e étage
Québec (QC), G1R 5V7
Ministre@environnement.gouv.qc.ca

Monsieur le ministre,

Je demande la tenue d'une audience publique et commission d'enquête pour le projet de réaménagement de la cellule 6 de Stablex.

<https://www.rec.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-21-014/3211-21-014-5.pdf>

Nos milieux humides sont d'une importance capitale pour une multitudes de raisons et nous ne pouvons permettre leur destruction au stade d'urgence climatique dans lequel nous nous trouvons.

Des procédures très douteuses de stablex déjà problématiques, veulent enfouir des milliers de voyages additionnels de produits toxiques en plein milieux humides protégés.

Ceci est en complète contradiction de ce nous devons voir comme action à ce stade critique de crise environnementale. Il est urgent de protéger le peu d'espaces naturels qui nous restent et d'en créer de nouveaux.

On parle ici d'une attaque sur une des dernières tourbières dans son état naturel.

On note déjà la présence de contamination dans les eaux avoisinantes du site d'enfouissement de stablex. Les projets futurs menacent même le fleuve St-Laurent!

Monsieur le ministre, selon un rapport de l'ONU-eau et de l'UNESCO, nous sommes sous un risque imminent de crise mondiale de l'eau et c'est comme ça que nous agissons? C'est du suicide!

Il est également fondamental de rappeler, dans l'Esprit de Vérité et Réconciliation avec les autochtones qui nous ont accueillis ici et qui ont toujours su vivre en équilibre avec la nature, que toute atteinte négative au niveau de l'environnement et de nos écosystèmes est illégale et va à l'encontre du Wampum à Deux Voies, le traité de Paix

établi par les Kanienkehaka en 1616, auquel nous sommes toutes et tous légalement et moralement liés jusqu'à ce jour.

Nous devons effectuer un renversement urgent de la manière de traiter notre Terre Mère car nous dépendons d'elle pour notre survie.

Marie-Claude Lacroix



Liaison Wampum à deux Voies – Conseil Traditionnel Kanienkehaka

Représentante temporaire du Clan de l'Ours pour le Conseil de la Nation des Donneuses de Vie des Forest de l'Est de l'Île de la Tortue.

Constituée en vertu de la Grande Loi de la Paix, par le biais du Traité de Paix Wampum à Deux Voies.



À l'attention de Benoit Charette,
Ministre de l'Environnement
ministère de l'environnement, de la lutte
contre les changements climatiques, de la
faune et des parcs
Édifce Marie -Guyart ,
675,boulevard René-Lévesques est ,30 étage
Québec (Québec), G1R 5V7

PAR COURRIEL
22 mars 2023

Ministre@environnement.gouv.qc.ca

DEMANDE POUR LA TENUE
D'AUDIENCES PUBLIQUES ET DE LA CONSTITUTION
D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE POUR LE PROJET
DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CELLULE 6 DE STABLEX

Monsieur le ministre,

Nous sommes une petite famille qui réside à Rosemère faisant parti du bassin versant de la Rivière aux Chiens. Notre ville est voisine de Blainville où se situe l'usine et les sites d'enfouissements de déchet dangereux de Stablex Canada. Nous sommes aussi détenteurs de deux terrains à Terrebonne, qui font parti du bassin versant de la Rivière Mascouche et qui sont concerné par un projet impliquant Stablex. Nous avons participé à la séance d'information publique du 8 mars 2023 pour le projet de Réaménagement de la cellule 6 de Stablex. Nous demandons la tenue d'une audience publique par le Bureau d'audiences publique sur l'environnement et d'une commission d'enquête publique pour les motifs qui suivent:

PROCÉDÉ STABLEX

Le procédé Stablex, connu également sous le nom de Sealosafe, est un composé de déchets dangereux, de ciment et de polymère créé dans les années 70. Il est breveté par une compagnie britannique avant que Stablex Canada obtienne l'usage du brevet. En 1981, le BAPE dénonçait le choix du ministère de ne pas chercher à connaître le procédé¹ avant l'ouverture de l'usine de Stablex. Avant que Stablex Canada s'installe à Blainville, l'usine britannique de Leigh Interest enfouissait déjà le procédé Sealosafe dans une carrière d'argile situé à Aldrige. Ses licences d'exploitations furent révoqué en 1988 et la requête d'une nouvelle licence fut refusé en 1989 en raison des échecs du procédé à se solidifier et les risques de fuites de contaminant dans la nappe phréatique². Elle obtient les autorisations en 1995, mais n'utilisera plus le procédé Sealosafe.

1 «on s'étonne de plus que le ministère de l'Environnement n'ait pas cherché à connaître ou comprendre les processus physico-chimiques en cause dans le procédé de traitement Sealosafe, compte tenu du fait que le promoteur se soit pourtant engagé publiquement à ne retenir aucun renseignement à ce sujet au nom du secret industriel;» BAPE, Projet d'usine stablex, page 71.

2 «The licence, which allows the controversial company to operate a 'sealosafe' toxic waste disposal process was turned down to prevent dangers to public health and pollution. For Leigh's process to work properly the waste must be solidified But samples taken by scientists failed tests, according to a major report commissioned by Walsall council» Daily News, 20 juin 1989, page 3.

Le procédé Stablex utilisé à l'usine de Blainville partage les problèmes équivalents que le procédé Sealosafe. Durant la séance publique d'information du 8 mars 2023, monsieur Serge Paquette, qui avait excavé les premiers sites d'enfouissements de Stablex de 1982 à 1995, avait soutenu que le procédé Stablex avait la tendance de ne pas se figer³.

En juin 1990, la police Verte dépose deux rapports qui concluent que le procédé Stablex n'était pas inerte⁴. En 1991, la commission d'enquête sur les déchets dangereux au Québec informe le public que l'eau qui entre en contact avec le procédé Stablex enfouie est contaminée selon les données⁵.

Lorsque le Stablex parvient à se solidifier, la résistance du procédé atteint seulement 200 psi, ce qui se rapporte à 1,38 MPa⁶, après une longue période de durcissement de 12 mois. À des fins de comparaisons, nous fournissons les normes du Code national du bâtiment.

Code national du bâtiment - Canada - 2020		
Gouvernement du Canada		
Résistance du béton à 28 jours		
Type	MPa	psi*
Murs; poteaux, foyers à feu ouvert et cheminées; semelles, murs de fondation; poutres sous mur porteur et piliers	15 MPa	2175,57
Planchers autres que les planchers de garages et abris d'automobile	20 MPa	2900,75
Perrons et planchers de garages et d'abris d'automobile	32 MPa	4641,21
*Le Code n'inclut pas les données en psi. Ce sont nos conversions.		

3 Séance publique d'information, 8 mars 2023, URL: <https://youtu.be/sXiPKiAR33E?t=7244>

4 Le Devoir, 7 juillet 1992, URL: <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2764702>

5 «La matrice cimentaire renfermant les déchets dangereux stabilisés et fixés doit, selon les termes du certificat d'autorisation, être «inerte et sécuritaire». La compagnie Stablex maintient d'ailleurs son intention de faire déclassifier ce matériau pour usages ultérieurs. Les eaux en contact intime avec le «Stablex» devraient donc être exemptes de contaminants les assimilant à un déchet dangereux, ce qui ne semble pas être le cas selon les résultats d'analyse mentionnés précédemment.» *Les déchets dangereux au Québec*, pages 43 et 44, URL: <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/50059>

6 1,3789514586 MPa pour être précis.

IMPACT SUR L'EAU

Les sites d'enfouissement de Stablex Canada se situent dans le grand réseau de milieux humides de la tourbière de Blainville. Elle est définie comme étant l'une des dernières tourbières intactes des Basses-Laurentides⁷.

L'observation des images satellites démontre que les cellules excavées ont de l'eau à leur surface et que cette eau se démarque avec des couleurs anormales. Si l'eau peut y pénétrer, elle peut en sortir après avoir été en contact avec le procédé Stablex. Ce problème n'est pas hypothétique. En 1991, la commission d'enquête sur les déchets dangereux au Québec informe que l'eau qui entre en contact avec le procédé Stablex enfouie est contaminée⁸. Les eaux souterraines ont déjà une contamination détectée⁹.

Durant la séance du 8 mars 2023, Stablex Canada affirme que les

PHOTOS SATELLITE D'EAU DANS LA CELLULE 5



19 mai 2017



11 octobre 2017



2 juin 2018



22 avril 2020

membranes et l'argile assureront une étanchéité à la nouvelle Cellule 6. Ni l'argile ni les membranes suffisent à empêcher puisque l'eau interstitielle pénètre dans les sous-cellules fermées de la cellule 5¹⁰ alors qu'elles ont une membrane de fond¹¹. Quant aux cellules 1 à 4, elles ne sont pas dotées de membranes de fond¹² exposant davantage les cellules à l'eau interstitielle. Il faut se questionner si les deux membranes prévues pour la nouvelle Cellule 6 peuvent réellement supporter les poids des millions de tonnes sans subir de rupture. Il ne faut pas négliger le facteur des changements climatiques, tels que les sécheresses, l'affaissement d'argile et les pluies diluviennes.

7 Rapport d'inspection rédigé le 13 juillet 2009 identifié au numéro de dossier 7521-15-01-00031-01.

8 «La matrice cimentaire renfermant les déchets dangereux stabilisés et fixés doit, selon les termes du certificat d'autorisation, être «inerte et sécuritaire». La compagnie Stablex maintient d'ailleurs son intention de faire déclassifier ce matériau pour usages ultérieurs. Les eaux en contact intime avec le «Stablex» devraient donc être exemptes de contaminants les assimilant à un déchet dangereux, ce qui ne semble pas être le cas selon les résultats d'analyse mentionnés précédemment.» *Les déchets dangereux au Québec*, pages 43 et 44, URL: <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/50059>

9 «L'initiateur doit également revoir le suivi de la qualité de ces eaux avant le rejet dans l'environnement (fréquence, paramètres) puisque l'information sur la qualité des eaux souterraines révèle une certaine contamination et qu'il est possible qu'en cours de travaux ces eaux soient contaminées par les eaux de contact.» *Deuxième série de questions et commentaires pour le projet de réaménagement de la cellule 6 au centre de traitement de Stablex sur le territoire de la ville de Blainville par Stablex Canada inc.*, URL: <https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-21-014/3211-21-014-21.pdf>

10 «Rappelons que la cellule 5 est encore en cours d'exploitation et donc plus récente pour ce qui est du concept d'ingénierie. Rappelons également que l'échantillonnage réalisé en septembre 2014 par le Ministère a démontré que des eaux interstitielles étaient présentes dans les sous-cellules fermées de la cellule 5.»

11 «Une membrane fait partie du recouvrement de la cellule pour empêcher l'eau d'y entrer. La cellule no. 5 dispose d'une membrane au fond et la future cellule no. 6 en aura une également.» *Démarche de préconsultation – Séance no 1*, page 3, URL: <https://www.stablex.com/app/uploads/2022/03/Compte-Rendu-Rencontre-1.pdf>

12 «Les cellules no. 1, 2, 3 et 4 n'ont pas de membrane au fond.» Idem

EXPLOITATION DE L'ESPACE ORIGINAL

L'objectif annoncé du projet de réaménagement de la cellule 6 est d'éloigner les travaux de la population locale et d'accroître la capacité¹³. C'est dès mai 2017 que Stablex Canada annonçait sur son site internet ce projet¹⁴, mais les discussions auraient déjà débuté en 2015¹⁵. Le projet est officiellement déposé au ministère par un avis en octobre 2019. Alors que le projet déclare vouloir éloigner les activités de la population, des travaux s'exécutent tout de même dans le lieu de la cellule 6 initial jusqu'à ce jour tel qu'il apparaît des photos satellite.



13 «Depuis plusieurs années, Stablex souhaite aller de l'avant avec un projet d'aménagement de sa prochaine et sixième cellule de placement lui permettant d'éloigner ses activités de placement des quartiers résidentiels. La localisation initiale de cette sixième cellule, déjà autorisée par le gouvernement, distançait le site industriel des quartiers voisins par une zone tampon de 300 mètres. Les terrains envisagés par le projet d'aménagement, compris dans la zone industrielle de Blainville, offrent quant à eux une zone tampon de 1,1 km, prévenant de façon significative les possibles nuisances auprès des riverains. Le site envisagé pour la future cellule dispose d'une plus grande superficie. Puisqu'il possède une plus grande capacité d'entreposage, tout en demeurant à proximité du centre de traitement, il offre une solution à plus long terme pour les clients de Stablex.» Description du projet, URL: <https://www.stablex.com/communaute/developpement-durable>

14 <https://web.archive.org/web/20170523035510/http://www.stablex.com/contenu/communaute/9-projets-partages.html>

15 Avis de projet, page 14, URL: <https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-21-014/3211-21-014-1.pdf>

Il est évident que des travaux ont été exécuté sur l'emplacement initial de la cellule 6 et que certains travaux sur la cellule 6 sont sensiblement similaires à ceux qui furent réalisés dans la section nord de la cellule 5.



ABSENCE DES AUTORITÉS

Durant les séances de pré-consultation de la cellule 6 faites par l'entreprise Stablex, la représentante de la santé publique fut absente de la majorité des séances. À la séance 3 milieux humides, il fut demandé d'inciter que la représentante participe à l'audience ou qu'elle soit retiré de la liste des participants. Elle se présente à la quatrième séance et uniquement à celle-ci.

Doit-on comprendre que la santé publique n'est pas présente pour les raisons que cette cellule représente un risque évident pour la santé publique des gens et voir même un risque pour tout citoyen du Québec compte tenu que ces cellules peuvent contaminer des bassins versants de la rivière aux chiens et de la rivière Mascouche qui se vide dans la rivière des Milles-îles qui se vide à son tour dans le fleuve du Saint-Laurent?

BALAYAGE BLAINVILLE INC

La compagnie Balayage Blainville Inc. est une compagnie qui se déclare dans le domaine du transport. Son président est Pierre Martin et, le 8 décembre 2014, il témoignait avoir fait dans les début des années 80 du transport pour la compagnie Stablex¹⁶.

PROJET DE RECOUVREMENT

Balayage Blainville prévoit remblayer un minimum de 30 000 voyages sur la surface d'un ancien dépotier illégale sur une partie de un des lots que cette compagnie a fait acquisition en 1984 à Mme Lespérance pour le montant de 3000\$¹⁷ alors évalués aux alentours de 63 000\$. Son président, Pierre Martin, convoite obtenir 1,2 à 1,35 millions de dollars pour ce projet.

En 2018, Stablex Canada est initiatrice d'une demande de non-assujettissement datée du 6 juin 2018 pour recouvrir deux lots, l'un appartenant à Balayage Blainville et l'autre à la municipalité, avec 440 000 m³ d'argile potentiellement contaminée provenant du site de Stablex. Balayage Blainville et la municipalité de Blainville sont identifiés comme demandeurs liés. Nous avons toujours gardé en tête le nom de Stablex puisque cette entreprise a été mentionné durant un procès de servitude de passage en 2014. Comme nous l'avons prévu, Stablex Canada est l'initiateur de la demande de non-assujettissement de 2018 pour le recouvrement de l'ancien site d'enfouissement de matières résiduelles et du lot appartenant à la ville, une demande qu'elle fait alors conjointement avec l'entreprise Balayage Blainville et la municipalité de Blainville.

L'avis technique constate que, malgré le manque d'information sur de nombreuses critères, qu'il paraît évident que le projet contient le risque d'une libération de contaminant ou une modification de la qualité de l'environnement¹⁸.

¹⁶ «O.k. On était rendu lors de l'établissement de Stablex dans les années quatre-vingt-deux ('82), dans ce style-là, on a commencé à faire le transport pour la compagnie Stablex. On a élargi nos horizons, on en faisait partout aux États-Unis, trente-deux (32) états américains plus le Canada au complet.» Témoignage de Pierre Martin, 8 décembre 2014

¹⁷ Ce montant inclut également l'achat de d'autres propriétés qui n'ont pas servi de dépotier.

¹⁸ Avis technique daté du 31 octobre au numéro de dossier 7610-15-01-04164-10

ARGILE DE STABLEX

Durant la séance publique du 8 mars 2023, M Benoit Rompré, directeur des projets majeurs et site, déclare que les 440 000 m³ concernés par la demande ne seront pas livrés sur le lot de Balayage Blainville et la municipalité de Blainville, car ils ne seront pas excavés¹⁹. Ces sols d'argiles seraient alors qu'une estimation. Cependant, la réponse de M Benoit Rompré ne concorde pas avec le projet décrit par l'avis technique de 2018. Ce dernier détermine que les 440 000 m³ d'argile furent déjà excavés des sous-cellules²⁰. Elles ont aussi une contamination connue malgré une analyse incomplète²¹. Certain doute plane à savoir si ces sols potentiellement contaminés se sont retrouvés ailleurs. Pierre Légo mentionne que Stablex Canada n'aura pas à déposer des «millions de m³ cube»²² sur le lot de Balayage Blainville.

ÉVALUATION ET TENTATIVE D'ACQUISITION

De 2006 à 2013, les lots de Balayage Blainville situés en zone de conservation²³ ont reçu une augmentation fulgurante²⁴ de leur évaluation municipale sans que rien ne puisse justifier une hausse aussi importante et rapide dans la même période dont le projet de recouvrement nébuleux de Balayage Blainville devait s'effectuer.

En 2014, la municipalité de Blainville fait une demande d'acquisition par dons écologiques fédéraux. Le procès-verbal de la réunion de la Commission du développement durable et de l'environnement en date du 6 mars 2014 spécifie que le lot de Balayage Blainville doit être considéré pour l'acquisition²⁵. Alain Giguère, le député fédéral de Marc-Aurèle Fortin, *partageait ses inquiétudes concernant et de la croissance de son évaluation inexplicquée des lots de Balayage Blainville et le manque de réponse des intervenants locaux.*

ABUS DE POUVOIR

En Août et septembre 2021, nous avons vu des travaux sur les lots 2272873 et 2272875 qui sont des lots appartenant à l'entreprise Balayage Blainville inc et la municipalité de Blainville, ces entités nous les retrouvons sur cette demande de recouvrement en 2018 en lien avec l'initiatrice Stablex. Nous avons pris des photos et vidéos de ces travaux et avons alerté l'urgence environnement. Pendant ce temps nous avons subi des préjudices par la police de Blainville qui ont utilisé selon nous de façon abusive le système judiciaire contre nous et nous avons été contraints par la menace de la

19 «Ça veut dire que ces 3.1 millions m³ d'argiles, on n'aura pas besoin de les amener nulle part, parce qu'on les creusera pas, on ne les excavera pas. Donc, les 440 000 m³ d'argile qui était prévu aller sur le top du site de Balayage Blainville, ça n'aura pas lieu ça, ok, comme il n'y aura pas d'argiles qui va être déposés là. Pis y aura pas d'argile non plus qui sera déposés ailleurs.» Benoit Rompré, 8 mars 2023, URL: <https://youtu.be/sXiPKiAR33E?t=5791>

20 «Une étude de caractérisation des sols, effectuée par 23-24 et présentant la qualité environnementale des argiles excavées des sous-cellules d'enfouissement et actuellement accumulées sur le site de Stablex, est présentée à l'annexe 4 de la demande de non-assujettissement.»

21 «En effet, même si certaines informations manquantes auraient dû être fournies dès le dépôt de la demande de non-assujettissement, il apparaît évident que ce projet comporte une activité susceptible d'entraîner un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement

22 Séance publique d'information, 8 mars 2023, URL: <https://youtu.be/sXiPKiAR33E?t=5600>

23 Certificat d'autorisation numéro 2009-00756

24 Pour les lots 2 272 877 et 2 274 434: 2006: 152100\$ / 2007: 236400\$ / 2008: 320700\$ / 2009:405000 / 2010: 506300\$ / 2013: 598400\$

Pour le lot 2 272 873 (ancien dépotoir): 2003: 25200\$ / 2004: 38267\$ / 2005: 51333\$ / 2006: 64400\$ / 2007: 65 333\$ / 2008: 66267\$ / 2009: 67200\$ / 2010:84100 / 2013: 99300\$

25 «La commission du développement durable et de l'environnement recommande la stratégie de création de corridor écologique qui consisterait à transmettre un lieu de compensation au Service du Génie et au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, plus précisément en ciblant un site choisi pour des fins de milieu naturel, en créant un milieu humide, en considérant les plantes envahissantes et l'état dégradé du secteur en question. Un éventuel lieu de compensation à considérer pour acquisition, est celui détenu par la firme Balayage Blainville, à la limite des villes de Blainville et de Terrebonne où se situe la servitude d'Hydro-Québec.» Procès-verbal de la réunion du 6 mars 2014.

détention de signer une ordonnance qui nous empêchait d'investiguer sur ce dossier qui a un volet environnement et de circuler dans ce secteur librement comme ont le faisait auparavant depuis des années malgré la charte des droits et libertés, pendant que des gens (Balayage Blainville inc, Hydro Québec. et TCI ARNO exécutaient des travaux sans permis donc illégal sur le lot 2272873 et 2772875.

M. Benoit Beauchamp fut détenu le 3 septembre 2021 près de 8 heures dans une cellule au poste de police de Blainville avant de signer pour pouvoir être libéré sachez que la ville de Blainville fait partie d'un projet avec l'entreprise Stalex et l'entreprise Balayage Blainville inc qui comporte un grand risque environnementale sur une des dernières tourbière intacte des basses Laurentides. Les charges furent retirées contre Anick Plouffe par le DPCP et M Benoit Beauchamp a été mis au courant par téléphone le 14 février 2022 par le DPCP qui faisait un arrêt de poursuite contre lui qui une juge a confirmé le 17 février 2022 au palais de justice de Saint-Jérôme. Deux juges différent de la cour municipale de la ville de Blainville nous ont acquitté de contravention que des policiers nous avait remis le 30 août 2021.

Quant à Balayage Blainville, un avis de non-conformité lui est remis le 16 décembre 2021 par le ministère de l'environnement.

Ces méthodes intimidations que nous avons subit ressemble à une forme de poursuite baillons au frais des citoyens ayant pour but de faire taire des sonneurs alarme et sachez que cela n'est qu'un exemple que nous avons subit puisque il y a eu beaucoup d'autres intimidations que nous avons subit auparavant.

Nous sommes conscient du risque que quiconque qui tentera de dénoncer une situation semblable d'être victime d'intimidation, de représailles et de la persécution comme nous avons subit.

CONCLUSION

Mme Josianne Ouellet, conseillère en communication du BAPE, nous a informé que le BAPE n'a pas dépensé pour des espaces publicitaires pour informer le public. À notre connaissance, seuls le Nord-Info, TVBL et le Newswire ont relégué l'information de la tenue d'une audience d'information publique. Pour le Nord-Info, ce fut par un article daté du 2 mars 2023, pour TVBL, ce fut le 7 mars 2023 ,et Newswire, ce fut une publication en ligne en date du 8 mars 2023, soit 12 heures et 30 minutes avant l'audience. Du côté de Stalex, leur site internet ne fait aucune mention de la tenue des audiences par le BAPE. La section «Développement durable», qui est dédié au projet de réaménagement de la cellule 6 et la section «Actualité» était vide de toute mention de la séance d'information du 8 mars alors que ces deux sections seraient les lieux par excellence pour l'annoncer.

Il nous paraît évident que la séance d'information publique tenue le 8 mars 2023 est passé largement inaperçu de la population alors qu'elle concerne tous les citoyens du Québec puisque les cellules 1 à 5 appartiennent déjà à Québec et, comme tout site orphelin, et que lorsque la cellule 6 sera pleine, sera probablement abandonné à la ville de Blainville et que la ville de Blainville, n'ayant pas la capacité monétaire, va nécessairement transféré cette responsabilité à tous les québécois et selon nous la pollution engendrer par cette cellule aura pas seulement un impact sur le territoire de la ville de Blainville, mais sur une partie du territoire québécois et surtout pourrait avoir un impact sur l'un de

plus beau fleuve au monde; celui du Saint-Laurent. Des audiences publiques pourrait rectifier le manque d'exposition au public de ce projet.

Il serait grave de prendre une décision unilatérale de votre part M le ministre de l'environnement, nous ne croyons pas que la démocratie est seulement le fait d'une fraction de seconde pour apposer un x et après on doit attendre 4 ans pour avoir le droit à la démocratie. La démocratie doit être en tout temps et que lorsque ces projets concernent notre environnement et notre santé ne doit pas être prise par une seule personne mais l'ensemble des gens concernés et c'est pour cela que vous devez tenir une audience publique avec la constitution d'une commission d'enquête pour le projet de Stablax puisque aucun intérêt s'y trouve pour la population, ce sont nos générations futures qui devront assumer le problème. Nous parlons d'une possibilité de pollution à grande échelle que nous allons devoir régler à grand frais selon nous. Nous parlons de santé publique dû au fait que des produits toxiques ont été entreposés et que nous devons pomper de l'eau qui entre en contact avec le procédé toxique du Stablax. Nous parlons de traitement de boue perpétuelle qui vont engendrer d'autres produits Stablax et qui vont remplir d'autres cellules et cela exponentiellement. Nous parlons des produits qui ne semblent pas neutraliser à 100% et nous ne voyons qu'un seul intérêt des activités Stablax, celui d'une entreprise américaine qui fait des profits.

Monsieur le ministre Benoit Charrette, nous vous demandons formellement la tenue d'audiences publiques et la tenue d'une commission d'enquête publique pour le projet de Stablax pour tous ces motifs

Sachant que vous accorderez toute l'attention nécessaire, veuillez agréer nos salutations distinguées.

Mme Anick Plouffe
M Benoit Beauchamp
M Samuel Beauchamp

[REDACTED]

Monsieur Benoit Charette, Ministre de l'Environnement, de la Lutte Contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs,

Objet : Demande de consultation publique concernant le projet de réaménagement de la cellule n° 6 du centre de traitement de Stablex à Blainville

Nous, Mères au Front Rivière-des-Mille-Îles, vous écrivons pour exprimer nos préoccupations concernant le projet de réaménagement de la cellule n° 6 du centre de traitement de Stablex à Blainville et demander une consultation publique sur ce projet.

Le tableau A-1 présenté dans la documentation fournie montre que plusieurs impacts résiduels et mesures d'atténuation du projet touchent le milieu physique, notamment les cours d'eau, les milieux hydriques, la qualité de l'eau de surface et la qualité de l'eau des nappes phréatiques. Nous considérons que l'information actuellement disponible est insuffisante pour évaluer adéquatement les risques du projet et ses conséquences sur l'environnement à long terme.

Voici les principaux motifs de notre demande de consultation publique :

Impacts sur les cours d'eau et milieux hydriques : Le projet entraînera des modifications temporaires du drainage de surface, la traversée d'un cours d'eau sans nom, ainsi que la perte permanente de 75 m² de milieux hydriques. Nous souhaitons obtenir plus d'informations sur les mesures d'atténuation proposées et leur efficacité pour protéger les milieux hydriques.

Qualité de l'eau de surface et souterraine : Le projet pourrait altérer la qualité de l'eau de surface en raison de l'apport de matières en suspension et du risque de contamination en cas de déversement accidentel de produits pétroliers ou de stablex. De plus, des risques de contamination de l'aquifère confiné dans le roc et de l'eau souterraine sont également mentionnés. Nous souhaitons en savoir plus sur les mesures préventives mises en place pour minimiser ces risques.

Impacts sur la faune et la flore : La destruction de 52,8 ha de peuplements forestiers en plus des milieux humides peut avoir des conséquences irréversibles sur la faune et la flore locales. Nous pensons, entre autre, à la destruction de sites de reproduction de certaines races d'oiseaux, ainsi qu'à la destruction d'habitats naturels d'espèces menacées, telles que certaines catégories de grenouilles et de salamandres, comme mentionné dans l'étude environnementale. Bien que certaines mesures compensatoires soient mentionnées, nous souhaitons obtenir des précisions sur leur efficacité et les efforts qui seront mis en place pour protéger la biodiversité de la région.

Notre intérêt pour ce projet découle de notre engagement envers la protection de l'environnement et la préservation d'un milieu sain pour les générations futures. En tant que Mères au Front, nous estimons qu'il est de notre responsabilité de veiller à ce que les projets industriels et d'aménagement soient évalués de manière rigoureuse et transparente, en tenant compte des préoccupations environnementales et de la santé publique.

Nous demandons donc la tenue d'une consultation publique pour permettre aux citoyens et aux groupes intéressés de s'informer sur ce projet, d'exprimer leurs préoccupations et de contribuer à une meilleure prise de décision en matière d'environnement.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

**En attente de votre décision,
Cordialement,**

Julie B.Savard, Mère au front pour [redacted] et [redacted]
[redacted]



Annie M. Grégoire, Mère au front pour [redacted] et [redacted]
[redacted]



Khadija Barbe, Mère au Front pour [redacted], [redacted], [redacted] et [redacted]
[redacted]



Coordination Mères au Front Rivière-des-Mille-îles
[redacted]



**Demande de consultation publique : Dossier de réaménagement de la
cellule 6 de Stablex**

- Considérant** Que la nouvelle zone où la cellule doit être aménagée est en partie dans une zone humide;
- Considérant** Que c'est un déménagement de la zone où la cellule doit être mise en place plutôt qu'un réaménagement comme le laisse entrevoir le titre de l'opération;
- Considérant** Que cette zone fait partie d'un bassin versant dans lequel plusieurs producteurs s'approvisionnent en eau;
- Considérant** Que l'emplacement envisagé se situe dans un rayon de près d'un kilomètre de bassins d'irrigation;
- Considérant** Que l'opération ait pour but de disposer de matières dangereuses résiduelles et de sols contaminés, qui pourrait altérer les eaux de surfaces et souterraines.

L'assemblée générale annuelle du syndicat local de l'UPA des Basses-Laurentides demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) :

- Une consultation publique afin que les producteurs et productrices du Syndicat local de l'UPA des Basses-Laurentides soient informés des risques du réaménagement de la cellule 6 par Stablex Canada Inc.

Blainville, le 22 mars 2023

Benoit Charrette
Ministre de l'Environnement
Ministère de l'environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des
Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Par courriel : ministre @environnement.gouv.qc.ca

Demande au Bape une audience publique

Étant résident et citoyen de la ville de Blainville

Le 8 mars 2023, les représentants de Stablex ont présenté leur projet de la cellule numéro # 6 aux citoyens de Blainville. Ils ont démontré les avantages seulement.

À tout projet, il y a aussi des désavantages. Je me pose plusieurs questions et j'aimerais avoir des réponses et droit de parole pour en discuter avec les personnes responsables de Stablex devant les citoyens et autres personnes publiques intéressées, etc.

Je suis citoyen de Blainville et j'ai participé à la construction, excavation, remblais avec du stablex et couverture de plusieurs cellules différentes de 1982 à 1985 soit 13 ans, avec beaucoup d'essais à l'aveugle.

Aujourd'hui, avec 50 ans d'expérience dans le domaine de l'excavation, j'estime que la cellule numéro # 6, présentée à l'audition publique du Bape le 8 mars dernier, aura des conséquences graves sur l'environnement.

La question se pose, la cellule numéro # 6 est établie sur 35 pieds de glaise qui n'a pas une très grande capacité de portée et qui sert d'isolement pour que le stablex ne pénètre pas dans la nappe d'eau souterraine et la contaminée. En ajoutant par-dessus un amoncellement d'une hauteur de 65 pieds de stablex de matière extrêmement dangereuse tel que le cyanure, etc., ce qui représente un poids d'environ 14 millions de tonnes, que se passera t'il.

Ma réponse est que le stablex pourrait s'enfoncer dans la glaise jusqu'au rock et la gravelle et contaminerait la nappe d'eau souterraine de Boisbriand, Ste-Térèse, Blainville et Terrebonne etc., plus l'eau de surface, des rivières, des cours d'eau, lac, les zones humides autour de la cellule numéro # 6 ainsi que tous les puits des résidences, terres agricoles et commerces à proximité et là où il n'y a pas d'aqueduc des villes environnantes.

Cela occasionnerait un désastre environnemental, écologique et économique de toute l'histoire du Québec. Personne ne veut cela.

Stablex est une entreprise 100% américaine qui nous exporte ses déchets extrêmement dangereux (arsenic etc.) qui sont enfouis dans le sol québécois dans une ville urbanisée comme Blainville.

Stablex U.S. pourrait traiter leurs déchets de stablex dans le reste de la cellule numéro # 5, seulement ceux du Québec pendant quelques années encore et se trouver un autre site hors des villes urbanisées où il n'y aurait pas de zone humide, ni de population aux alentours, complètement isolé.

Les Américains prétendent que leurs déchets, lorsque traités, ne sont plus dangereux. Je ne suis pas de cet avis.

Pourquoi ils ne les gardent pas là ils sont aux États-Unis.

Pourquoi ils exportent leurs déchets au Québec, par camions, trains, etc., ils polluent l'atmosphère et risquent de contaminer l'environnement si un accident se produisait un déversement s'ensuivrait.

Qui a intérêt au Québec de recevoir de tels déchets en provenance des États-Unis et de d'autres provinces canadiennes.

Pourquoi le gouvernement du Québec et la ville de Blainville se ferment les yeux sur ce genre de projet qui peut causer un désastre environnemental écologique et économique sans précédent. Les générations futures en paieront le prix car leur santé et leur vie en souffriront.

Je demande au BAPE une audition publique, à laquelle nous aurons le droit de poser des questions, de discuter et d'examiner minutieusement ce projet, avec les personnes compétentes représentant Stablex.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Serge Paquette

■■■■ ■■■■
■■■■ ■■■■

Climat Québec

Un nouveau pays pour agir véritablement

Montréal, le 20 mars 2023

Benoit Charrette
Ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune
et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Par courriel : ministre@environnement.gouv.qc.ca

Objet : **Demande d'audiences publiques** avec la constitution d'une commission d'enquête
pour **le projet de Stablex** de doubler sa capacité d'enfouissement de déchets dangereux mal
nommé *Projet de réaménagement de la cellule 6 de Stablex*

Monsieur,

Climat Québec a participé à la séance d'information organisée par le BAPE le 8 mars dernier à
Blainville sur le projet de Stablex de doubler sa capacité d'enfouissement de déchets
dangereux mal nommé *Projet de réaménagement de la cellule 6 de Stablex*. En effet, le projet
présenté n'est pas du tout un réaménagement de la cellule 6 prévue en 1981, mais plutôt la
construction d'une toute nouvelle cellule. L'emplacement est différent, la conception est
différente, la durée de vie passe de 15 ans à 40 ans et le volume est plus que le double de celui
prévu pour l'ancienne cellule 6. En fait le volume demandé représente à peu de chose près
toutes les quantités qui ont été enfouies ces 40 dernières années. C'est donc un projet de
doublement de la capacité d'enfouissement de déchets dangereux de Stablex.

Des déchets dangereux provenant de 800 km à la ronde à Blainville

Le projet de Stablex est un projet qui concerne l'ensemble de la société québécoise étant
donné que les déchets dangereux proviennent de 800 km à la ronde, donc de presque tout le
Québec et d'une partie importante des États-Unis et de l'Ontario. Ce n'est pas un projet
strictement local ou régional. À notre connaissance, il n'y a pas d'autre site d'enfouissement
pour les déchets dangereux inorganiques au Québec à part les déchets dangereux qui sont
enfouis sur le site même des usines les produisant.

Climat Québec

Un nouveau pays pour agir véritablement

Lors de la séance d'information, nous avons appris que 45 à 50% des déchets dangereux étaient importés les dernières années, surtout des États-Unis et aussi de l'Ontario. Ce pourcentage a déjà été de 70% à 80 % en 1986 et 1988 respectivement selon *Cahiers géographie du Québec*, vol 38, no 105, p. 362, décembre 1994. De plus, le tonnage autorisé a considérablement augmenté d'année en année, passant de 75 000 à 225 000 tonnes. Il faut savoir que Stablex appartient à une compagnie étatsunienne Republic Services.

Nouveau site d'enfouissement de déchets dangereux construit sur un esker qui ultimement se jette dans le fleuve Saint-Laurent

Le nouveau site prévu avec l'achat d'un terrain à la ville de Blainville est directement sur un esker selon des participants présents. Cet esker alimenterait en eau potable les puits des agriculteurs ainsi que l'eau potable de la région allant jusqu'à Sainte-Thérèse. Une contamination de cet esker, qui est plus que probable selon un ancien sous-contractant, contaminerait le ruisseau LockHead, qui alimente la rivière au Chien qui se déverse dans la rivière des Mille Îles, qui se jette dans le fleuve Saint-Laurent. En effet, les membranes supposément étanches se retrouvent souvent à être déchirées pour plusieurs raisons toujours selon un ancien sous-contractant. C'est donc toute la vallée du Saint-Laurent qui est à risque de contamination par les déchets dangereux enfouis par Stablex. Encore ici, nous voyons que le projet n'est pas strictement local ou régional, mais qu'il concerne l'ensemble du Québec.

La nouvelle conception de la nouvelle cellule comporterait des risques importants pour l'esker et les alentours

La nouvelle conception proposée n'a jamais été testée et n'a fait l'objet d'aucune validation par une expertise indépendante. Cette nouvelle conception permet à Stablex de réduire ses coûts des dizaines de millions de dollars, mais la stabilité de la construction est fortement questionnée. En effet, selon un ancien sous-traitant de Stablex qui connaît très bien le terrain, la nouvelle conception implique une construction de plusieurs étages sur plusieurs pieds d'argile. L'argile étant un matériau non structurant, la nouvelle construction serait susceptible de s'enfoncer sous le poids des blocs de béton/déchets dangereux empilés sur plusieurs étages. L'argile risquerait de friser de chaque côté provoquant une espèce de « raz de marée » qui se déverserait dans l'esker. Il y a donc encore ici des risques importants de contamination de l'esker. De plus, jusqu'où irait le « raz de marée »? Est-ce que les maisons aux alentours seraient touchées? Une expertise indépendante d'ingénierie est indispensable pour qualifier les risques.

Le projet d'agrandissement de Stalex est dans une zone humide boisée

Il reste très peu de zones humides dans la région du grand Montréal. En autorisant le projet de Stalex, c'est la perte d'une zone humide importante pour l'écosystème régional. Stalex prévoit déboiser 52.8 hectares soit 5 fois plus que le déboisement prévu pour l'ancien projet de cellule 6.

Risques post-fermeture : un désastre annoncé

Les déchets dangereux sont « encapsulés » dans du béton. Nous savons tous que le béton s'effrite avec le temps. Les mouvements de sol, les infiltrations d'eau vont venir affaiblir l'étanchéité des blocs de béton/déchets dangereux. D'ailleurs aux dires même des promoteurs, du lixiviat contaminé se retrouve déjà dans le fond des anciennes cellules qu'ils doivent pomper et traiter avant de le rejeter dans la nature. De plus, selon le témoignage d'un des participants présents lors de la rencontre du 8 mars, il est arrivé que les blocs de béton/déchets dangereux ne se soient pas solidifiés avant l'enfouissement. Les blocs n'avaient pas pris comme on dit dans le langage courant. Il est évident que ces blocs « pas pris » sont déjà en train de contaminer les eaux d'infiltration qui sont soit pompées, soit perdues dans le sol si la cellule n'est pas étanche. Avec le nouveau projet d'agrandissement de Stalex, ce serait l'esker qui serait contaminé par des blocs béton/déchets dangereux « pas pris » et une cellule pas étanche.

La question n'est pas *S'il y aura un désastre?* mais *Quand et de quelle ampleur sera le désastre?* Dans le cas des anciennes cellules, tous les risques de post-fermeture reviendront à l'État québécois, donc à toute la société. Dans le cas de la nouvelle cellule, le risque de post-fermeture reviendrait à la ville de Blainville qui clairement n'a ni les compétences ni les ressources financières pour faire face à ce genre de désastre.

Climat Québec demande des audiences publiques sur le projet de Stalex

Climat Québec est un parti politique indépendantiste dédié à la justice climatique. Le projet d'agrandissement d'enfouissement de déchets dangereux de Stalex nous inquiète grandement. Comment peut-on accepter que Blainville consolide son statut de « poubelle des déchets dangereux inorganiques », du nord-est des États-Unis, de l'Ontario et du Québec? Avec la crise climatique qui est déjà commencée, les événements extrêmes se multiplieront : chaleur extrême, pluie diluvienne, glissement de terrain, gèle-dégels fréquents, vents violents et tornades, etc. Autant de facteurs qui viennent aggraver considérablement les risques déjà importants du projet de Stalex. Pour Climat Québec, tous les projets doivent être évalués à

Climat Québec

Un nouveau pays pour agir véritablement

travers le prisme du climat. Nous devons regarder les impacts pour les 7 prochaines générations comme le préconisaient nos ancêtres sur le territoire.

Les audiences publiques du BAPE avec la constitution d'une commission d'enquête sont indispensables dans un premier temps pour faire toute la lumière sur les risques pour le territoire visé, sa faune, sa flore et ses habitants jusqu'à la contamination possible du fleuve Saint-Laurent de la nouvelle conception et du nouvel emplacement du projet d'agrandissement d'enfouissement de déchets dangereux de Stablex. Le BAPE devrait aussi examiner la pertinence d'importer de grandes quantités de déchets dangereux de l'extérieur du Québec. Finalement, le BAPE devrait se questionner sur notre propre production de déchets dangereux.

Quel est l'intérêt du Québec de recevoir des déchets dangereux inorganiques de l'extérieur du Québec? Serait-il possible de réduire à la source la production de déchets dangereux inorganiques pour le Québec? Quels seraient les endroits les plus sécuritaires pour enfouir des déchets dangereux produits au Québec? Est-ce dans des zones urbanisées comme Blainville? Ne pourrait-on pas trouver des zones plus reculées comportant déjà des mécanismes de rétention des contaminants? Autant de questions qui devraient être abordées lors des audiences du BAPE sur le projet de Stablex.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Martine Ouellet

Cheffe de Climat Québec

De : clude beudet [REDACTED]
Envoyé : 23 mars 2023 17:21
À : Benoit.Charette.DEMO@assnat.qc.ca
Cc : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Audience Publique touchant le projet industriel de la cellule 6

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Blainville, le 23 mars 2023

Monsieur le Ministre,

L'éventualité de la mise en chantier d'une installation industrielle servant à l'enfouissement de matériaux contaminés (stabilisés) et empiétant sur plus de 62 hectares de milieux naturels (humides et canopée) préoccupe grandement des centaines de citoyens de la région (pétition cours).

Pendant que votre gouvernement se targue d'adopter des lois et règlements visant la protection de ces habitats (haut-lieu s'il est, de notre biodiversité) un initiateur américain ne se gêne pas pour enfouir des monolithes de contaminants (dont 22m hors-sol, p.12 PR5.9) et qui soulèvent de sérieux doutes quant à leur résistance et leur étanchéité. L'étude d'impact (Englobe) fait d'ailleurs mention de contamination « potentielle » des eaux souterraines « prélevées à des fins de consommation » (p.194, Étude d'impact PR3.1).

M. le Ministre, je fais ici appel à votre pouvoir de décréter le déclenchement d'une Audience publique dans le cadre du Bape actuellement en cours. Aussi, j'implore votre

intervention pour que cesse ces activités industrielles où l'on a enfoui une moyenne de plus de 30% en déchets inorganiques de provenance américaine (v. Questions et réponses PR14).

Pour avoir assisté à la Soirée d'information (Bape), l'initiateur n'a jamais fait mention de sérieuses études pour évaluer la possibilité d'enfouir dans un environnement plus approprié, loin de la vie urbaine. C'est inadmissible qu'en 2023, on en soit à exposer des populations et de contribuer à la destruction d'écosystèmes d'une valeur écologique inestimable.

Veillez, monsieur, être assuré de mes sentiments les meilleurs.

Claude Beaudet



L'humanité marche sur une fine couche de glace et cette glace fond vite

Giec

Jeudi, 23 mars 2023

Cabinet du Ministre, M. Benoit Charrette et équipe
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de
la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

**Sujet : Traitement et enfouissement des matières résiduelles dangereuses
à l'usine Stablex de Blainville**

Bonjour Monsieur Le Ministre Benoit Charrette et équipe,

Mon nom est France Laframboise. Je suis une professionnelle de la santé et surtout citoyenne engagée dans le bien être de ma communauté depuis plusieurs années à Blainville.

En ce sens, je me suis impliquée dans des dossiers de santé de la population ici à Blainville, notamment celui des pannes d'électricité récurrentes qui menaçaient la sécurité des plus vulnérables et celui des autos de courses récréatives pour nuisance publique et atteinte majeure à la qualité de vie.

J'ai été également impliquée dans le comité de consultation de Stablex pour le mandat exclusif de revoir l'aménagement éventuel de la cellule 6 pour l'enfouissement de déchets toxiques à Blainville. Ce mandat n'incluait malheureusement pas l'analyse d'alternatives à l'agrandissement, dit "autorisé" depuis 1981.

Comme le mandat de ce comité de travail sur la cellule 6 ne portait que sur la cellule 6, et que conséquemment, plusieurs aspects plus globaux que la cellule 6 n'ont pas été analysés ni même discutés, il est essentiel d'entrevoir une enquête sur des propositions d'enfouissement ailleurs que dans la Ville de Blainville.

Ici, on pense notamment :

- 1) À la dite "entente" entre Stablex et La Ville de Blainville pour l'achat éventuel de 69,5 hectares (695000 mètres carrés ou 7 480 980 pieds carrés). Cette entente n'a pas fait partie des discussions et travaux du

comité de la cellule 6 et, dans ce contexte, elle mérite d'être connue des citoyens et des élus. De plus, ladite entente entre Blainville et Stablex mérite possiblement une attention ou une mise à jour pour viser ce qui est juste et raisonnable pour l'avenir. Pour le moment, nous savons qu'une somme de 14 millions (au coût de \$1.87 du pied carré, nettement inférieur au prix du marché) serait octroyée à la Ville, ce qui laisserait un terrain d'enfouissement de matières traitées toxiques en pleine proximité urbaine, ce qui est inacceptable en 2023.

On se demande pourquoi d'autres sites alternatifs à Blainville pour l'enfouissement des déchets toxiques n'ont-ils pas été explorés? Des alternatives au plan d'agrandissement de la cellule 6 de Stablex à proximité des familles et des activités communautaires de Blainville doivent être examinées et présentées aux citoyens.

Il faut identifier d'autres sites alternatifs d'enfouissement des déchets toxiques ailleurs qu'à Blainville. Une analyse de scénarios possibles et alternatifs à un enfouissement à Blainville doit être faite avec un regard indépendant avant d'autoriser Stablex à procéder.

Sachant qu'une partie importante des déchets est en provenance des États-Unis, pourquoi ne pas renvoyer les déchets traités d'où ils proviennent? Cette avenue d'enfouissement vers le requérant doit être minimalement documentée et présentée comme alternative sérieuse aux élus de la région et aux citoyens de Blainville et des villes environnantes (car ça va toucher plus large que juste Blainville).

- 2) Aux bases sur lesquelles Stablex se fient pour justifier l'autorisation de l'agrandissement de son entreprise de traitement et d'enfouissement de déchets toxiques à Blainville découlent **d'un décret gouvernemental qui date de plus de 40 ans, soit de 1981. Considérant que les connaissances et les enjeux climatiques et environnementaux ont grandement évolué depuis 1981, est-il possible que ce décret gouvernemental soit caduque dans le contexte environnemental actuel? Je crois que nous devons avoir une analyse indépendante et une réponse à ceci avant tout.**
- 3) Un problème de communication aux citoyens existe dans ce dossier fort important pour l'avenir de nos enfants puisque plusieurs de mes voisins et amis d'ici ne connaissent pas le projet de la cellule 6 bien que ceci devrait les interpeller. En fait, très peu de citoyens sont au courant de cet immense

chantier. **Avant d'aller de l'avant, il semble incontournable de consulter la population de façon plus large et de donner aux citoyens une voie qui porte.**

Voici donc les principaux motifs qui justifient ma **demande** comme citoyenne afin que vous, Monsieur le Ministre, preniez l'initiative via le BAPE, **d'aller en consultation publique** sur ce projet qui touche directement l'avenir de nos sols, de nos cours d'eau et de notre vie communautaire à Blainville et ses environs. Nous avons besoin d'une vision élargie et d'une consultation des citoyens dans ce dossier hautement critique pour les générations à venir.

Au besoin, je suis disponible pour des informations complémentaires. Je compte sur vous pour la suite juste de ce dossier.

Sincèrement,



France Laframboise



cc Conseil municipal de la Ville de Blainville

Blainville 23 mars 2023

**Ministre de l'Environnement, de la Lutte aux
Changements climatiques, de la faune et des Parcs.**

Cabinet du Ministre Benoit Charette

Ministère de l'Environnement (MELCCFP)

Édifice Marie-Guyart, 30^e étage

675, boulevard René-Lévesque Est

Québec, (Québec) G1R 5V7

OBJET : Projet de réaménagement de la cellule 6 de Stalex à Blainville.

Demande d'audiences publiques avec la constitution d'une commission
d'enquête pour le projet de Stalex de doubler sa capacité d'enfouissement de
déchets dangereux.

Monsieur le Ministre,

Je suis une citoyenne de la ville de [REDACTED] qui a à cœur de laisser aux générations
futures un environnement aussi beau et en santé que nous avons eu la chance d'y vivre.

C'est pourquoi j'ai décidé de m'impliquer activement au Comité consultatif en
environnement (CCE) pour le projet cité en rubrique. J'ai assisté à la soirée d'information
publique le 8 mars dernier à l'hôtel Day's Inn de Blainville et je me suis rendue à la
bibliothèque de Blainville pour consulter les documents disponibles et je les ai consultés
sommairement (il y a plus de 5 000 pages)

Dès les premières rencontres du comité consultatif je suis demeurée perplexe face aux
réponses fournies par les représentants de Stalex. Leurs réponses demeuraient
souvent floues, hypothétiques, approximatives. Plus les rencontres se poursuivaient,
plus j'avais la certitude de voir poindre à l'horizon une catastrophe écologique. Mais
surtout j'étais préoccupée par qui assurerait l'entretien de ces six cellules lors de la post
fermeture de Stalex. À quel coût? Comment? Par qui?

Avec le temps, le Québec devra-t-il intensifier ces interventions devant les répercussions
écologiques croissantes engendrées par les déchets toxiques auparavant enfouis?

Mais pourquoi la présence d'une telle entreprise située tout près du milieu de vie des
Blainvillois, de milieux humides, et d'un esker? Pourquoi importer des déchets toxiques
des États-Unis, du reste du Canada? Le Québec n'a-t-il pas assez de traiter les siens?

Si le procédé pour la production du stablex est si bon et sans trop de danger, pourquoi les États-Unis décide-t-il de venir enfouir leurs produits toxiques à Blainville malgré la distance à parcourir? Il faut comprendre que c'est rentable cette compagnie américaine.

Pourquoi prendre ce risque d'hypothéquer les futures générations du Québec?

Je me suis sérieusement questionnée sur ces risques pour la santé de la population de Blainville, des municipalités environnantes voir même l'ensemble des villes du Québec.

L'interconnectivité des eaux souterraines et de surface favorise que les eaux contaminées par les déchets enfouis par Stablex se répandront un jour, si ce n'est pas déjà commencé, c'est une réalité à envisager sérieusement. Comment pourrions-nous stopper la migration de cette pollution qui pourrait facilement se retrouver dans le fleuve Saint-Laurent? Une fois la pollution répandue la question: Quelle en sera l'ampleur? La teneur de ses conséquences? Qui pourra stopper cette hémorragie? Aurons-nous les ressources suffisantes pour y faire face? Ainsi que les connaissances scientifiques appliquées pour endiguer les méfaits? Serons-nous devant un fléau incontrôlable à ampleur provinciale voir dépassant les frontières du Québec à échelle encore actuellement inestimable?

Mais pourquoi prendre ces risques?

Quelles sont les bénéfices pour le Québec, la ville de Blainville, la population, que Stablex enfouisse ses déchets hautement toxiques de provenance des États-Unis, du reste du Canada et du Québec dans les sols de la ville Blainville et en utilisant un tel procédé?

Pourquoi la ville de Blainville a-t-elle décidé de créer une entente de principe pour vendre un terrain de 69,5 hectares à Stablex à prix réduit considérant sa valeur au marché? Cet achat permettrait à Stablex de modifier l'entente initiale autour de l'exploitation de la cellule 6 tant au niveau de son emplacement que du tonnage enfoui et de créer un monticule de 22 mètres de déchets toxiques hors sol.

Dans le volume A du BAPE de 1981 pour le projet initial de Stablex à Blainville, il est indiqué que Stablex ferait des recherches pour améliorer son produit stablex et le rendre utilisable pour construire ses chemins d'accès sur le site. Or, rien n'a jamais été fait en ce sens.

Qui peut prévoir avec certitude les impacts sur l'environnement et les conséquences sur la santé de la population des travaux sur les premières cellules 1, 2 et 3 de Stablex, celles actuelles et la cellule 6 à venir?

Comment allons-nous mesurer l'impact des changements climatiques, des fléaux naturels, et tout ce que l'on ne connaît pas à ce jour et qui auront assurément des répercussions sur le produit stablex enfoui ?

Depuis le début des années 80, Stablex aurait déjà enfoui près de 2,9 millions de mètres cube de déchets hautement toxiques; avec son projet de réaménagement de la cellule 6 ce sera alors 8 millions de mètres cubes de déchets toxiques enfouis. J'ai énormément de difficulté à imaginer ce volume de déchet toxique, sa pertinence en ce lieu urbanisé si près, ce qui ne fait pas sens en 2023.

Stablex, un secret bien gardé. Selon mes échanges, pratiquement personne ne connaît la présence de Stablex à Blainville. Certains savent que Stablex est présent mais ignorent la nature de leurs activités et des risques inhérents à la transformation et l'enfouissement des déchets inorganiques toxiques sur le territoire de Blainville.

La soi-disant formule pour transformer ces déchets toxiques inorganiques en stablex est gardée secrète depuis plus de 42 ans. Une question demeure toujours présente : Comment évaluer la stabilité de ce produit, en mesurer sa toxicité résiduelle et les conséquences dans le temps de sa dégradation?

Comment l'eau (la pluie et fonte des neiges) qui s'infiltré dans les cellules est-elle traitée par Stablex?

Chez Stablex, qui est imputable de façon impartiale de la surveillance de leurs travaux? Les données requises sont-elles fiables et qui en mesure la portée?

Quels sont les fondements scientifiques de la modélisation de l'impact du réaménagement de la cellule 6?

Tant de questions sans réponse et pourquoi?

Pourquoi en 2023, le ministère de l'environnement (MELCCFP) prend-il encore la décision de traiter les déchets toxiques étrangers à partir d'une entente signée dans les années 80 malgré l'amélioration de la conscience, des connaissances et des enjeux environnementaux. Je souhaite que le ministère révise cette entente et prenne la décision qui s'impose : Stablex doit enfouir ses déchets hors de Blainville, dans une vieille mine souterraine épuisée ou abandonnée dans un endroit reculé inhabité.

Si aujourd'hui pour demain nous prenions le temps d'appliquer les meilleurs pratiques connues pour la protection de notre environnement, l'entente initiale ne serait certainement pas la même. Est-il trop tard? Les dommages ont-ils déjà commencé à se faire sentir à notre insu sous la couche d'argile? Si oui il est impératif d'intervenir et pour toutes ces considérations et les questions demeurées sans réponse je considère que ce projet de réaménagement de la cellule 6 est inacceptable dans son ensemble et il n'y a pas lieu de prolonger la durée de l'enfouissement de ces déchets dangereux au-delà de la zone préalablement autorisée.

Pour ces raisons, je demande que vous confiiez une commission d'enquête publique au BAPE afin que tous les citoyens de Blainville, ceux des Basses-Laurentides et de tout le Québec puissent avoir le temps de présenter des mémoires sur les discordances de ce projet par rapport aux risques de contamination majeure des eaux de surface, des eaux souterraines de l'aquifère qui alimentent des milliers de puits et qui alimentent la Rivière des Mille-Îles, laquelle se jette dans le fleuve St-Laurent.

En espérant monsieur le ministre une réponse favorable de votre part.



Nicole Gravel, M. Sc. Inf.

Résidente [REDACTED]

Michaud, Jean-Philippe

De: Angèle Pelletier [REDACTED]
Envoyé: 23 mars 2023 17:24
À: Ministre MELCCFP
Objet: Demande d'audience publique

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

ENGLISH BELOW

À l'attention de Benoit Charette,
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie -Guyart. 675, boulevard René-Lévesques est, 30e étage
Québec (QC), G1R 5V7
Ministre@environnement.gouv.qc.ca

Monsieur le ministre,

Je demande la tenue d'une audience publique et commission d'enquête pour le projet de réaménagement de la cellule 6 de Stablex.

<https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-21-014/3211-21-014-5.pdf>

Nos milieux humides sont d'une importance capitale pour une multitudes de raisons et nous ne pouvons permettre leur destruction au stade d'urgence climatique dans lequel nous nous trouvons.

Des procédures très douteuses de stablex déjà problématiques, veulent enfouir des milliers de voyages additionnels de produits toxiques en plein milieux humides protégés.

Ceci est en complète contradiction de ce nous devons voir comme action à ce stade critique de crise environnementale. Il est urgent de protéger le peu d'espaces naturels qui nous restent et d'en créer de nouveaux. On parle ici d'une attaque sur une des dernières tourbières dans son état naturel.

On note déjà la présence de contamination dans les eaux avoisinantes du site d'enfouissement de stablex. Les projets futurs menacent même le fleuve St-Laurent!

Monsieur le ministre, selon un rapport de l'ONU-eau et de l'UNESCO, nous sommes sous un risque imminent de crise mondiale de l'eau et c'est comme ça que nous agissons? C'est du suicide!

Il est également fondamental de rappeler, dans l'Esprit de Vérité et Réconciliation avec les autochtones qui nous ont accueillis ici et qui ont toujours su vivre en équilibre avec la nature, que toute atteinte négative au niveau de l'environnement et de nos écosystèmes est illégale et va à l'encontre du Wampum à Deux Voies, le traité de Paix établi par les Kanienkehaka en 1616, auquel nous sommes toutes et tous légalement et moralement liés jusqu'à ce jour.

Nous devons effectuer un renversement urgent de la manière de traiter notre Terre Mère car nous dépendons d'elle pour notre survie.

Angèle Pelletier
[REDACTED]

Liaison Wampum à deux Voies – Conseil Traditionnel Kanienkehaka

Représentante temporaire du Clan de la Tortue pour le Conseil de la Nation des Donneuses de Vie des Forest de l'Est de l'Île de la Tortue.

Constituée en vertu de la Grande Loi de la Paix, par le biais du Traité de Paix Wampum à Deux Voies.

[REDACTED]

To the attention of Benoit Charette
Minister of the Environment
Marie-Guyart Building, 675 René-Lévesques Boulevard East, 30th floor
Quebec City (QC), G1R 5V7
Ministre@environnement.gouv.qc.ca

Dear Minister

I request that a public hearing and commission of inquiry be held for the Stablex Cell 6 redevelopment project.
<https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-21-014/3211-21-014-5.pdf>

Our wetlands are critically important for a multitude of reasons and we cannot allow them to be destroyed at this time of climate emergency.

Stablex's already problematic and highly dubious procedures want to bury thousands of additional loads of toxic chemicals in the middle of protected wetlands.

This is in complete contradiction to what we should see as action at this critical stage of the environmental crisis. It is urgent to protect what little natural space we have left and to create new ones. We are talking about an attack on one of the last peat bogs in its natural state.

We already note the presence of contamination in the waters surrounding the stablex landfill site. Future projects will even threaten the St. Lawrence River!

Mr. Minister, according to an UN-Water and UNESCO report, we are under imminent threat of a global water crisis and this is how we are acting? This is suicide!

It is also fundamental to remember, in the Spirit of Truth and Reconciliation with the Natives who have welcomed us here and who have always known how to live in balance with nature, that any negative attack on the environment and our ecosystems is illegal and goes against the Two Row Wampum, the Peace Treaty established by the Kanienkehaka in 1616, to which we are all legally and morally bound to this day.

We must make an urgent reversal in the way we treat our Mother Earth because we depend on her for our survival.

Angèle Pelletier

[REDACTED]

Two Row Wampum Liaison - Kanienkehaka Traditional Council

Temporary Turtle Clan Representative for the Life Givers Nation Council of the Eastern Woodlands on Turtle Island.
Constituted under the Great Law of Peace, through the Two Row Wampum Peace Treaty.



Michaud, Jean-Philippe

De: Mathieu Dubois [REDACTED]
Envoyé: 23 mars 2023 18:26
À: Ministre MELCCFP
Cc: cellule6.stablex@bape.gouv.qc.ca
Objet: Projet de réaménagement de la cellule 6 de Stablex - demande de consultation publique

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

M. Benoit Charette,

Je désire, par la présente, demander un examen et une consultation public approfondi du projet de réaménagement de la cellule 6 de la compagnie Stablex à Blainville.

La synthèse de l'étude d'impact sur l'environnement comprend plusieurs angles mort dont l'impact sur les eaux souterraines, leur possible contamination ayant un impact direct sur l'eau potable de la région, l'impact important sur la biodiversité notamment sur la tourbière situé sur le territoire convoité par Stablex, sans parlé de la canopée importante dans le secteur, entre autres.

Il est ahurissant qu'en 2023, à l'heure du dépôt du 6e rapport du GIEC qu'un projet comme celui du réaménagement de la cellule 6 soit même considéré sous prétexte que la compagnie puisse opérer 20 ans de plus. L'impact direct sur les citoyens et les changements climatiques sont beaucoup trop importants. Les tourbières filtrent l'eau, stockent le carbone et agit comme régulateurs thermique.

Il faut à tout prix une consultation publique avec une diffusion à grande échelle afin que les citoyens de Blainville et des alentours puissent se prononcer sur le projet démocratiquement.

En tout sincérité,

Mathieu Dubois
[REDACTED]

Michaud, Jean-Philippe

De: Holly Dressel [REDACTED]
Envoyé: 23 mars 2023 19:19
À: Ministre MELCCFP
Objet: déchets toxiques

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

À l'attention de Benoit Charette,
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie -Guyart, 675, boulevard René-Lévesques est, 30e étage
Québec (QC), G1R 5V7
Ministre@environnement.gouv.qc.ca

Monsieur le ministre,

Je demande la tenue d'une audience publique et commission d'enquête pour le projet de réaménagement de la cellule 6 de Stablex.

<https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-21-014/3211-21-014-5.pdf>

Nos milieux humides sont d'une importance capitale pour une multitudes de raisons et nous ne pouvons permettre leur destruction au stade d'urgence climatique dans lequel nous nous trouvons.

Des procédures très douteuses de stablex déjà problématiques, veulent enfouir des milliers de voyages additionnels de produits toxiques en plein milieux humides protégés.

Ceci est en complète contradiction de ce nous devons voir comme action à ce stade critique de crise environnementale. Il est urgent de protéger le peu d'espaces naturels qui nous restent et d'en créer de nouveaux. On parle ici d'une attaque sur une des dernières tourbières dans son état naturel.

On note déjà la présence de contamination dans les eaux avoisinantes du site d'enfouissement de stablex. Les projets futurs menacent même le fleuve St-Laurent!

Monsieur le ministre, selon un rapport de l'ONU-eau et de l'UNESCO, nous sommes sous un risque imminent de crise mondiale de l'eau et c'est comme ça que nous agissons? C'est du suicide!

Il est également fondamental de rappeler, dans l'Esprit de Vérité et Réconciliation avec les autochtones qui nous ont accueillis ici et qui ont toujours su vivre en équilibre avec la nature, que toute atteinte négative au niveau de l'environnement et de nos écosystèmes est illégale et va à l'encontre du Wampum à Deux Voies, le traité de Paix établi par les Kanienkehaka en 1616, auquel nous sommes toutes et tous légalement et moralement liés jusqu'à ce jour.

Nous devons effectuer un renversement urgent de la manière de traiter notre Terre Mère car nous dépendons d'elle pour notre survie.

To the attention of Benoit Charette

Minister of the Environment
Marie-Guyart Building, 675 René-Lévesques Boulevard East, 30th floor
Quebec City (QC), G1R 5V7
Ministre@environnement.gouv.qc.ca

Dear Minister

I request that a public hearing and commission of inquiry be held for the Stablex Cell 6 redevelopment project.
<https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-21-014/3211-21-014-5.pdf>

Our wetlands are critically important for a multitude of reasons and we cannot allow them to be destroyed at this time of climate emergency.

Stablex's already problematic and highly dubious procedures want to bury thousands of additional loads of toxic chemicals in the middle of protected wetlands.

This is in complete contradiction of what we should see as action at this critical stage of environmental crisis. It is urgent to protect what little natural space we have left and to create new ones. We are talking about an attack on one of the last peat bogs in its natural state.

We already note the presence of contamination in the waters surrounding the stablex landfill site. Future projects will even threaten the St. Lawrence River!

Mr. Minister, according to a UN-Water and UNESCO report, we are under imminent threat of a global water crisis and this is how we are acting? This is suicide!

It is also fundamental to remember, in the Spirit of Truth and Reconciliation with the Natives who have welcomed us here and who have always known how to live in balance with nature, that any negative attack on the environment and our ecosystems is illegal and goes against the Two-Way Wampum, the Peace Treaty established by the Kanienkehaka in 1616, to which we are all legally and morally bound to this day.

We must make an urgent reversal in the way we treat our Mother Earth because we depend on her for our survival.

Le 24 mars 2023

M. Benoit Charette
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la
Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Par courriel : ministre@environnement.gouv.qc.ca

OBJET : Demande d'audiences publiques concernant le Projet de réaménagement de la cellule 6 de Stablex à Blainville

Monsieur,

Je vous écris à titre de citoyen de Blainville, agriculteur à la retraite et domicilié depuis toujours sur une terre sise à proximité de l'espace prévu pour le réaménagement projeté de la cellule 6, espace qui, par ailleurs, faisait autrefois partie du patrimoine de notre famille Bigras.

Je vous écris pour vous faire part de mes hautes inquiétudes par rapport à ce projet de réaménagement de la cellule 6 de Stablex. J'ai écouté la séance d'information donnée par le BAPE le 8 mars par vidéoconférence et je suis demeuré avec plusieurs questions et inquiétudes par rapport au projet.

D'abord, on parle de réaménagement, mais il s'agit vraisemblablement davantage d'une nouvelle construction que d'un seul réaménagement de la cellule 6. En plus de la relocalisation de la cellule, la conception de la cellule est différente, avec un remblai de glaise excavée qui pourraient atteindre jusqu'à une hauteur de 70 pieds de haut et des arbres qui pourraient être plantés par-dessus, sans compter la durée de vie de la cellule qui passe de 15 à 40 ans. On est loin de ce qui était prévu au décret de mai 1981. Parmi les questions que je me pose il y a par exemple :

- Qu'est-ce qui laisse croire que la composition du sol où sera localisée la cellule 6 sera en mesure de supporter le poids considérable de déchets et matières hautement toxiques qui seront entreposés pendant les décennies à venir et que la nappe phréatique sera protégée de toute contamination ? On peut imaginer la catastrophe qui surviendrait si cette nappe d'eau était atteinte.
- Le décret de 1981 prévoit que les cellules doivent être construites sur des terrains appartenant au gouvernement du Québec. Or, la situation actuelle est différente car la nouvelle localisation se situe sur des terrains appartenant à la Ville. Quels sont les plans à ce sujet ? Quelles responsabilités incomberont à la Ville ?

Je crois qu'il est plus que nécessaire de déclencher des audiences publiques pour répondre à nos nombreuses préoccupations. Les enjeux sont trop importants pour nos populations actuelles et futures. Il y a des enjeux pour mes terres que je lèguerai à mes enfants. Il y a des enjeux pour l'approvisionnement en eau de plusieurs résidents de la Côte Saint-Louis dont je fais partie, toujours desservis par les puits artésiens. Et il y a évidemment des enjeux pour toutes les populations desservies par l'eau provenant des nappes souterraines de l'esker.

Je suis de près ce dossier depuis le début de Stablex, étant évidemment très préoccupé par une possible contamination des eaux souterraines. J'étais présent aux séances du BAPE en 1981 et j'ai expérimenté l'importance de permettre aux citoyens de s'exprimer et de poser des interventions pour amener d'autres éclairages et informations.

En effet, lors des audiences, j'ai été consterné de constater qu'on semblait ignorer complètement la présence des eaux souterraines et de leurs comportements et que les photos des terrains présentés lors des audiences étaient obsolètes et ne présentaient aucun plan d'eau, pourtant bien présents sur le territoire. Non seulement présents, mais communiquant entre eux, comme je l'ai démontré en audiences.

Nous étions nombreux à l'époque d'être plus que préoccupés par la possible contamination des eaux souterraines, mais malheureusement, rien n'avait été mis de l'avant pour nous rassurer. Il semble bien qu'aucune étude hydrogéologique du site n'aurait été réalisée s'il n'y avait eu ces interventions de ma part. Le président du BAPE de l'époque déplorait d'ailleurs l'absence d'étude exhaustive du comportement hydrogéologique dans son rapport daté du 8 mai 1981 (page 55).

Il est bien entendu que dans la perspective d'une nouvelle audience publique, de tels manquements ne doivent plus se reproduire. Nous sommes en droit d'avoir des données à jour et exactes sur le sol et à propos du comportement des eaux souterraines dans la partie prévue pour la nouvelle cellule 6. Nous disposons aujourd'hui de nouveaux outils technologiques, tels les drones, pour nous faire une bonne représentation des lieux et nous permettre de mieux situer le projet.

Pour toutes ces raisons, je demande la tenue d'audiences publiques pour me permettre ainsi qu'à mes concitoyens, de poser toutes les questions qui nous préoccupent.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Léopold Bigras

[REDACTED]

[REDACTED]

Courriel : [REDACTED]

De : Michel Mongeau [REDACTED]

Envoyé : 24 mars 2023 00:09

À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>

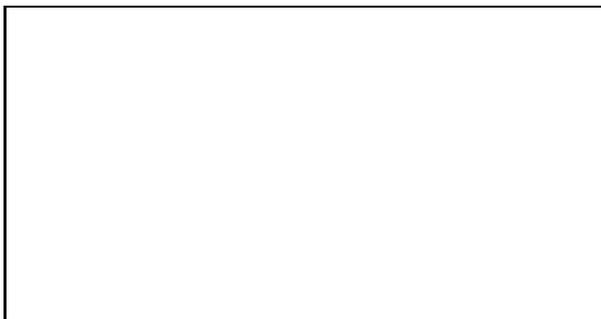
Objet : Demande de Consultation Publique pour Projet de réaménagement de la cellule 6 de Stablex

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour Monsieur le Ministre Benoit Charette,

Cette semaine il y a eu une rencontre du conseil de ville de Blainville où trois citoyens ont transmis à la mairesse leurs préoccupations sur l'agrandissement du site d'enfouissement de Sablex Canada inc pour y enfouir des matières dangereuses.

Je joins le lien web de la rencontre du conseil à Blainville ce 21 mars 2023 . Les intervenants passent au début de la rencontre de 13min 45 sec à 29 min 45sec.



Séances du conseil municipal | Ville de Blainville
blainville.ca

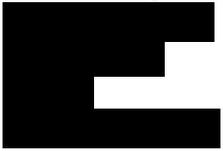
Les arguments présentés étaient tout à fait pertinents et inquiétants surtout sur le fait qu'aucun autre site d'enfouissement des matières dangereuses a été regardé . Il y a sûrement un autre site éloigné où les effets possible à long terme seraient minimisés pour la population, maintenant et dans 100 ans et plus. Le climat change, les risques augmentent : il faut penser différemment pour éviter des catastrophes écologiques futurs.

Je suis ingénieur de formation et toutes les décisions que nous devons prendre comme ingénieur n'a qu'un seul objectif principal : La Sécurité du Publique

Les enjeux sont trop grands pour juste considérer Blainville comme site d'enfouissement de matières dangereuses. De plus les citoyens ne sont à peine au courant de ce projet . Pour ces raisons, je recommande une consultation publique sur le Projet de réaménagement de la cellule 6 de Stablex.

Merci de votre attention,

Michel Mongeau



Saint-Jérôme, le 24 mars 2023

Cabinet du ministre

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des
Parcs

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage

Québec (Québec)

G1R 5V7

Objet : Réaménagement de la cellule no 6 au centre de traitement de Stablex, à Blainville

Monsieur le ministre responsable de l'Environnement,

Par cette lettre je souhaite vous manifester les motifs pour lesquels je souhaite la tenue d'une consultation publique (audience publique ou consultation ciblée) ou d'une médiation et l'intérêt que j'ai pour le milieu touché par le projet de réaménagement de la cellule numéro 6 de Stablex.

MOTIFS

Santé humaine

Concernant la santé des résidents et des travailleurs du secteur, dans le résumé de l'étude d'impact produit par la firme Englobe, on mentionne ce qui suit : « Augmentation du stress lié au risque de contamination environnementale des prises d'eau potable par la migration des contaminants dans l'eau souterraine ». Cette mention confirme que le risque de contamination de l'environnement et de l'eau souterraine est bien présent. Bien que l'intensité et l'importance soient évaluées faibles, la durée sera très longue (l'an 2067) et nul ne sait réellement comment les choses vont se dérouler, autant côté stress humain que côté atteinte à l'environnement (Annexe A, tableau A-1).

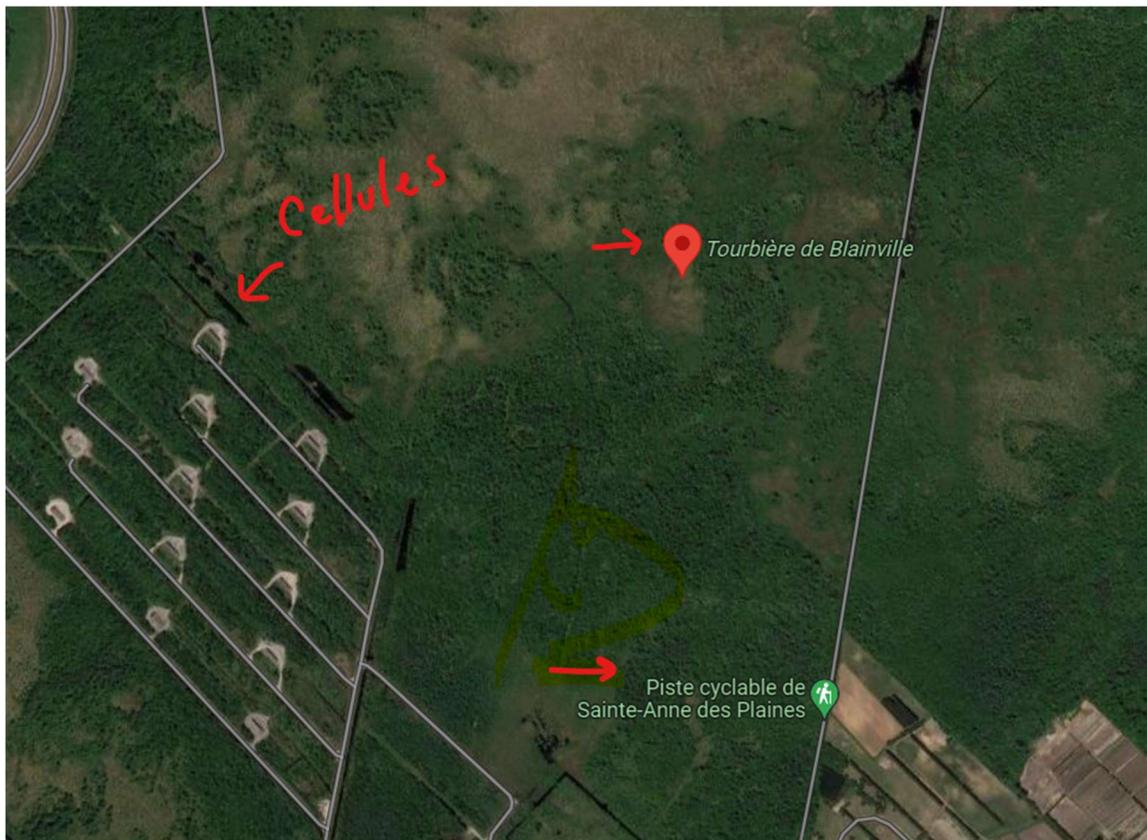
Milieus naturels d'exception

La séance d'information du 8 mars dernier a révélé que le site visé pour la cellule numéro 6 se situe aux pourtours de milieux naturels d'exception, dont la Grande Tourbière de Blainville.

L'organisme Carnivorex dédié à informer la population au sujet des plantes carnivores dans le but

de préserver leurs habitats a publié un article au sujet de la Grande Tourbière de Blainville. Selon Carnivorex, ce milieu exceptionnel héberge des plantes carnivores, des orchidées, des orignaux et des chevreuils. Ce joyau naturel a pris des milliers d'années à se former. Aujourd'hui, il est mis en péril au profit des promoteurs qui l'entourent.

Mais de plus en plus de gens développent un intérêt pour ce milieu d'exception, notamment grâce à la piste cyclable *La seigneurie des plaines*, reliant la ville de Blainville à la ville de Sainte-Anne-des-Plaines. En effet, la piste cyclable ouverte depuis juillet 2020 permet aux utilisateurs de traverser les milieux humides car elle est constituée de 20 passerelles sur pieux pour protéger ces milieux.



Google maps

La perte de boisé et de biodiversité

Le résumé de l'étude d'impact mentionne la perte de 52,8 ha d'habitats forestiers, cette mesure représente 528 000 m². Selon l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, 1 ha équivaut à 100 m par 100 m.

Lors de la séance d'information le 8 mars dernier, j'ai été désolée de constater la place accordée aux milieux naturels et à la biodiversité. La représentante de la firme Englobe a mentionné que le terrain visé pour la cellule numéro 6 était un milieu humide qui s'était formé au fil du temps car le terrain était abandonné. Le promoteur a mentionné qu'il n'y avait dans le milieu aucune espèce ayant une valeur particulière. Il est difficile pour moi de comprendre ces affirmations. Ayant étudié en environnement et œuvrant dans l'agriculture et la production de plantes aromatiques, mon expérience m'en dit autrement. Depuis 4 ans, j'habite un terrain qui était tondu à tous les ans par les anciens propriétaires. Depuis notre arrivée, nous laissons la nature prendre place. Les résultats ont été surprenants dès la première année. Pollinisateurs, papillons monarques, oiseaux, grenouilles, renards, chevreuils, familles de canards et plantes indigènes en ont fait leur habitat. Il est fort probable que le terrain visé pour la cellule numéro 6 soit contaminé, dévitalisé ou autre, mais la nature est bien plus résiliente que l'humain et je suis convaincue que la vie a pris son cours sur ce site depuis longtemps. Il est sans dire que le gouvernement du Québec vise protéger 30% des milieux naturels pour 2030. Mentionnons aussi la tenue de la COP 15 pour la biodiversité en décembre dernier. Comment allons-nous y arriver?

Intérêt pour le milieu touché par le projet

De 2017 à 2019 j'ai travaillé à quelques mètres de l'usine Stablex. Entre le stationnement de mon employeur et le terrain de l'usine Stablex, une faible bande végétalisée nous séparait. Un printemps, j'ai remarqué un couple de canards dans ce petit milieu. Un collègue m'a appris que les couples de canards reviennent tous les printemps au même endroit. Il avait raison, car depuis 4 ans j'observe un couple de canards revenir à chaque printemps à la rivière sur mon terrain. Voici un extrait du site Oiseau.net qui confirme ce phénomène : «La femelle choisit habituellement le territoire de nidification près de l'endroit où elle est née, et certaines femelles reviennent chaque année au même endroit (Oiseaux.net, 2023)».

À cette époque, je savais déjà que l'usine enfouissait des matières contaminées et j'éprouvais un sentiment d'insécurité de savoir que je travaillais si près d'un tel endroit. Plusieurs questions se posaient : la qualité de l'air? la qualité de l'eau? la qualité du sol? Moi je n'étais pas résidente de Blainville, mais je pensais aux résidents. Quand j'ai vu la scène des canards, je me suis sentie si triste pour eux et si impuissante, la situation était vraiment désolante.

Je pense qu'au lieu de se limiter à fournir un service de gestion des matières résiduelles dangereuses aux générateurs, pourquoi ne pas traiter le problème à la source. Pourquoi ne pas responsabiliser les générateurs en leur imposant l'obligation d'avoir un plan de gestion des matières résiduelles avant toute chose? Qui plus est, un plan de réduction à la source et de valorisation des matières résiduelles. Il est clair aujourd'hui que le modèle économique sur lequel a été bâtie notre économie n'est pas durable, il est temps de changer de modèle.

Plusieurs autres questions se posent :

Les gaz à effet de serre (GES) présentement captés par le milieu humide visé ne le seront plus, quel est le tonnage de GES qui ne seront plus captés?

La contamination de l'eau de surface, du sol et de la nappe phréatique par l'exfiltration des contaminants dans le temps,

La contamination du ruisseau Octet par les fossés,

Quelle est la qualité de l'air s'évacuant des cheminées?

Les quartiers les plus rapprochés sont à 1 km du site, comment seront-ils affectés dans le temps?

Pamela Soto, B. Sc.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Sources :

[La Grande Tourbière de Blainville, un joyau écologique en péril - Suggestion de projet environnemental - Carnivorex](#)

[Tableau des équivalences - Association des propriétaires de boisés de Beauce \(apbb.ca\)](#)

[Canard colvert - Anas platyrhynchos \(oiseaux.net\)](#)

Cabinet du ministre

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R5V7

Objet : Demande d'audiences publiques, projet de réaménagement de la cellule 6 de Stablex

L'Assomption le 24 mars 2023

Monsieur le ministre,

Suite à la consultation de la webdiffusion en différé de la séance publique d'information ainsi que des documents concernant le projet, je sollicite la tenue d'audiences publiques.

Je crois que ce projet d'augmentation de capacité permettra, si il est autorisé de prolonger dans le temps les activités liés à une économie linéaire vétuste dont les citoyens du Québec tentent actuellement de substituer par une économie circulaire.

Le stablex est enfoui de façon définitive, ce qui va à l'encontre des principes d'efficacité économique et de pollueur-payeur puisque cette façon de gérer les matières inorganique ne tient pas compte de l'internalisation des coûts liés au passif légué aux prochaines générations (le stablex et les infractures de confinement), elle internalise seulement les coûts d'opération et de gestion post-fermeture.

Tel que constaté dans le rapport 364 sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, notre responsabilité est partagée, si ce n'est maintenant, dans un avenir rapproché, le gouvernement ainsi que les citoyens doivent mettre les bouchées doubles afin de réduire à la source leurs besoins de consommation (la demande) et les entreprises comme Stablex ainsi que leurs clients qui utilisent et disposent des matières doivent s'assurer de mettre en marché ou de s'approvisionner avec des produits composés de matières inorganique qui s'intègrent efficacement dans le cycle économique circulaire (l'offre).

Suite à l'interprétation du document PR14 déposé au dossier par Stablex, les quantités de matières traitées n'ont cessé de croître depuis 1983, ce qui va à l'encontre des orientations stratégiques de réduction à la source. À mon avis, l'enjeu concernant l'importation des matières dangereuses difficilement traitables mérite aussi de passer par le processus de consultation publique.

Il n'est pas socialement acceptable d'enfouir ce dont nous pouvons nous passer maintenant sur le bras des générations qui nous suiveront. Le prologement de la durée de vie de la cellule 6 ne fera que retarder notre transition économique.

La fiducie de gestion post-fermeture tel qu'exigé actuellement par le ministère n'est qu'un outil permettant la poursuite de l'enfouissement définitif. Si nous sommes respectueux envers les prochaines générations, nous pouvons agir en conséquence avec une vision à long terme afin de mettre tous nos efforts pour remettre en état les lieux ou notre espèce a laissé sa trace.

Les prochaines générations pourraient bénéficier de la mise en place d'une fiducie de traitement post-fermeture et l'offre de produits non-traitables nécessitant l'enfouissement définitif peuvent être substitué par des solutions de rechange.

Les impacts socio-économique de ce choix de gestion linéaire (le statu quo) sont à prendre en considérations avant de prendre une décision. Les deux-cents employés de Stablex sont bien rémunérés mais leurs expertises est mise au profit de l'enfouissement définitif alors que ces précieuses heures de travail pourraient être investi maintenant dans une fiducie de décontamination post-fermeture qui faciliterait la mise en œuvre d'une nouvelle économie circulaire.

Actuellement, je considère que le travail n'est qu'à moitié complété et que le passif nous est laissé en héritage depuis 1983. Stablex dispose des ressources humaines et pécuniaires pour faire l'entièreté du travail. Je vous invite, monsieur le ministre, à considérer dans le cadre de la présente demande l'intégration d'un mécanisme de réinvestissement des profits de l'entreprise dans une fiducie de décontamination de l'ensemble des cellules exploitées par Stablex.

Concernant les enjeux technologiques, réglementaires et socio-économiques, je me pose quelques questions : Si le produit est stable et supposé sans danger pour l'environnement pourquoi tant de mesures de protection sont nécessaires pour réaliser son enfouissement définitif ? Le stablex est-il inerte ? Existe t'il des méthodes de valorisation permettant de réintroduire le Stablex dans le cycle économique ? Existe t'il des procédés ou autres technologies permettant d'éviter l'enfouissement définitif ? Quel est l'historique des profits de l'entreprise depuis son implantation ? Quels sont les profits projeté par les activités de Stablex ? Quel marge de pécule excédentaire serait disponible pour réduire le passif environnemental laissé par les activités du promoteur ?

La fin de la durée de vie utile de la cellule présentement exploité par Stablex peut servir de compte à rebours afin d'accélérer la croissance de la réduction à la source et s'assurer de l'intégration des composé inorganique dans le cycle économique circulaire.

Une consultation publique élargie permettrait aux citoyens et experts de différents milieu de proposer des solutions de rechanges qui n'ont pas été intégrés à l'étude d'impact déposé au dossier et de donner leurs opinions par rapport au projet.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma demande , veuillez agréer, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Alexandre Richard
Citoyen

De : Patrice Boucher [REDACTED]

Envoyé : Friday, March 24, 2023 11:38:56 PM

À : cellule6.stablex@bape.gouv.qc.ca <cellule6.stablex@bape.gouv.qc.ca>; Ministre MELCCFP
<ministre@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Projet de réaménagement de la cellule 6 de Stablex / loi 132

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Je viens d'être informé du projet de la compagnie Stablex Canada inc. d'aménager une "cellule 6", ayant pour effet la perte de 9.6 ha de milieux humides, incluant et avoisinant des tourbières, et 52.8 ha de peuplements forestiers; pour pouvoir poursuivre ses activités aux alentours de 2065.

Vous savez possiblement que l'âge des tourbières avoisine les 10'000 ans, où l'on remonte à l'époque glaciaire [1]. Ces milieux humides extrêmement lents à se développer abritent de nombreuses espèces végétales et animales. Elles sont d'une importance vitale pour le maintien de la biodiversité [2]. L'importance de la biodiversité et de l'augmentation des aires forestières n'est plus à démontrer, et est d'ailleurs bien expliquée par les instances gouvernementales [3].

Dans ce contexte où ces aires humides et forestières doivent voir leur superficie non pas diminuer, mais augmenter : ce projet démontre un manque de sérieux préoccupant des instances gouvernementales face au défi des enjeux environnementaux . Nous comprenons que les principes de la loi 132 [4] « Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques » pourraient permettre ce projet en créant une nouvelle aire humide qui viendrait compenser ailleurs sur le territoire le milieu perdu. Cependant, il est impossible de déplacer un milieu humide qui a pris 10'000 ans à se développer. Le nouveau milieu serait d'une extrême pauvreté biologique en comparaison à celui d'origine et servirait, essentiellement, qu'à faire balancer des chiffres de peu de signification. De plus, l'horizon du projet de 42 ans (d'ici 2065) n'est aucunement comparable à celui de l'espérance de vie du milieu humide avoisinant (déjà de 10'000 ans); dans un contexte où la biodiversité pourrait y survivre.

Si l'importance de la préservation de ses aires ne vous paraît pas déjà largement suffisante pour refuser le projet, une consultation de la population serait toujours nécessaire pour s'assurer de son appui.

En vous remerciant grandement pour votre écoute,

Sincèrement,

Patrice Boucher

<https://www.researchgate.net/profile/Patrice-Boucher>

[1] Dionne*, J. C., & Richard, P. J. (2006). Origine, âge et taux d'accrétion verticale de la tourbière à paises de Blanc-Sablon, basse Côte-Nord, Golfe du Saint-Laurent, Québec. *Géographie physique et Quaternaire*, 60(2), 199-205.

[2] Payette, S., & Rochefort, L. (2001). *Écologie des tourbières du Québec-Labrador*. Presses Université Laval.

[3] <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/notre-environnement/solutions-climatiques-fondees-nature.html>

[4] <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/loi.htm>

Blainville, 21 mars 2023

**Ministre de l'Environnement, de la Lutte aux
Changements climatiques, de la faune et des Parcs.**

Cabinet du Ministre Benoit Charette

Ministère de l'Environnement (MELCCFP)

Édifice Marie-Guyart, 30^e étage

675, boulevard René-Lévesque Est

Québec, (Québec) G1R 5V7

OBJET : Projet de réaménagement de la cellule 6 de Stablex à Blainville.

Monsieur le Ministre,

En 2019 et 2020, avant la pandémie, j'ai participé activement au Comité consultatif en environnement (CCE) pour le projet cité en rubrique et j'ai participé à une réunion d'information semi-publique de Stablex pour le secteur du Point Zéro pour la Corporation du Roseau dans la ville de Blainville.

J'ai assisté à la récente soirée d'information publique du BAPE et de Stablex le 8 mars dernier à l'hôtel Day's Inn de Blainville. Je me suis rendu à la bibliothèque de Blainville pour consulter les documents disponibles de Stablex et fournis par le BAPE et je les ai consultés sommairement, il y a plus de 7 586 pages. De plus, j'ai fait des recherches sur Internet pour avoir accès à ces mêmes documents sur le site web du Bureau d'Audiences Publiques en Environnement (BAPE), ainsi que sur le site web du Ministère de l'Environnement du Québec (MELCCFP).

Après mon analyse de cette documentation, ce projet de réaménagement de la cellule 6 **est inacceptable** dans son ensemble et il n'y a pas lieu de prolonger la durée de l'enfouissement de ces déchets toxiques et dangereux au-delà de la zone permise dans le décret initial du 13 mai 1981 du Ministère de l'Environnement du Québec.

Pour faire un court historique du traitement annuel des déchets industriels inorganiques, l'usine de Stablex recevait au départ 50 000 tonnes par année et l'accroissement s'est fait jusqu'à atteindre 225, 000 tonnes par année au cours des 5 dernières années pour un cumul de 1 125 000 tonnes. C'est ce qui cause que leur cellule 5 se soit remplie si rapidement. Par conséquent, je suggère que le tonnage annuel soit réduit rapidement.

Ce 8 mars 2023, au cours de la séance d'information publique, nous avons appris que plus de la moitié de ce tonnage provenait de l'extérieur du Québec, c'est-à-dire du reste du Canada et des États-Unis.

Si tel que l'affirment les représentants de Stablex leur traitement est si efficace pourquoi ne traitent-ils pas ces déchets industriels toxiques chez eux respectivement.

De ce fait, je réitère que le décret du 13 mai 1981 soit maintenu et que le tonnage de déchets industriels sur le site actuel de Stablex soit limité à un niveau moindre.

Matières organiques versus déchets industriels inorganiques

Par ailleurs, nous avons aussi appris que Stablex recevait des sols contaminés contenant des **matières organiques** alors qu'il a toujours été question de matières inorganiques pour en faire un produit cimentaire apparemment stable et inerte. Or. Lors des rencontres préparatoires du comité consultatif en environnement pour ce projet de Stablex, cette information n'a pas été dévoilée ni expliquée. En tant que scientifique moi-même, je crois que le traitement est d'autant modifié avec la matière organique.

Alors est-ce que le produit transformé est aussi stable lorsqu'il est en contact avec l'eau et surtout en période de pluie lorsque la cellule est ouverte aux intempéries. De plus, comment se comporte le produit transformé lorsqu'il est soumis aux nombreux cycles gel-dégel durant les nombreux mois d'hiver puisque la cellule est ouverte.

Le stablex risque de ne pas être stable et il peut se désagréger par l'effet de gonflement dû au gel redevenant ainsi instable, dangereux et se dissolvant dans l'eau.

Dans les circonstances, les citoyens doivent avoir des réponses à ces questionnements

L'eau de surface et l'eau souterraine

Nous avons appris que l'eau interstitielle provenait des premières cellules 1, 2 et 3 ainsi que de la cellule 4, lesquelles sont maintenues fermées. De ce fait, elles ne sont pas étanches et l'eau pourrait se disperser dans la couche granulaire vers l'esker à proximité et de là contaminer les eaux souterraines.

Ce danger de contamination est réellement présent, en tout temps, puisque des poissons ont été découverts morts dans le Lac Fauvel au printemps 2014.

Il faut se rappeler que lorsque Stablex a débuté en 1982 et 1983, personne ne possédait d'expérience ni ne connaissait le traitement des déchets industriels inorganiques et que l'expérience s'est acquise sur le tas, par la méthode essai et erreur. Des techniques non éprouvées sont souvent la cause de bien des problèmes.

La conception de la cellule 6 réaménagée.

Lors de l'assemblée publique du 8 mars dernier où étaient présents les représentants de Stablex et de Englobe, leur firme de consultants en environnement, nous avons appris que la capacité totale d'entreposage de déchets industriels traités serait de 8 000 000 de mètres cubes ce qui représente plus de 250 % de ce qui est prévu d'entreposer après plus de 40 ans d'exploitation de ce site. WOW ! Augmentation majeure. Il y a lieu de croire que le tonnage annuel serait considérablement augmenté dans l'éventualité d'une cellule 6 réaménagée. En fait, ce projet de cellule 6 est entièrement nouveau et totalement distinct des 5 cellules en place. De ce fait, il ne doit pas être traité ni considéré sur le décret initial de mai 1981.

Pour réaliser ce nouveau projet, la cellule 6 proposée serait construite et remblayée hors sol de 22 mètres soit 72 pieds au-dessus du sol environnant.

Il a été mentionné que le site de Blainville a été initialement choisi parce que le sol en profondeur est composé d'une épaisse couche d'argile d'environ 10 mètres. Dans les faits, l'épaisseur n'est pas connue sur la pleine surface des 52,8 hectares de terrain qui seront déboisés et, il est presque certain que l'épaisseur de cette couche d'argile varie.

Lorsque cette couche d'argile sera chargée des 22 mètres de remblai ce qui représente les 8 000 000 mètres cubes de matériaux stablex, il est fort possible voire probable que des déformations y surviennent, causant un claquage de la couche sous-jacente et un glissement des sols, causant alors la contamination des eaux souterraines de toute la région des Basses-Laurentides. Des centaines de personnes y ont des puits artésiens.

Je crois que ce n'est pas si un tel désastre environnemental pouvait se produire mais **quand** il se produira. En surchargeant l'argile, il y aura une période de consolidation et l'argile se comprimera et pourra se déformer et causer une rupture dans le sous-sol. Conséquemment, la cellule 6 au-dessus sera déstabilisée causant le désastre écologique et environnemental précité.

La post-fermeture du site de Stablex

Le sujet de la fermeture de la cellule 6 est partiellement discuté. Toutefois, le scénario final probable n'est pas discuté. Il est question d'une période de 10 ans pour le traitement de l'eau de surface mais qui s'occupera du site après cette période ?

Le propriétaire américain de ces terrains quittera et nous laissera cette bombe à retardement comme l'ont fait d'autres entreprises pour le Love Canal au sud de Buffalo dans l'État de New-York aux États-Unis, ou encore comme l'ont fait de nombreuses entreprises minières pour une centaine de sites miniers orphelins dans le nord-ouest du Québec. Qui paiera alors ?

J'ai récemment lu que pour les lieux d'enfouissement technique (LET) le ministère de l'environnement (MELCCFP) exigeait un suivi environnement post-fermeture de 30 ans.

Demande d'audiences publiques sur l'environnement sur le projet Stablex

Monsieur le Ministre, basés sur les éléments que je viens de vous présenter, je vous demande qu'une audience publique du BAPE soit constituée avec une commission d'enquête afin de permettre aux citoyens de Blainville et des MRC des Basses-Laurentides et de tout le Québec de connaître et d'en apprendre davantage sur les tenants et aboutissants de ce projet non désiré dans notre communauté.

Ainsi les citoyens auront la possibilité de se faire entendre et de présenter leurs mémoires et de faire connaître leur position respective.

Un rappel du BAPE de 1981

Lors de l'acceptation de la venue de Stablex à Blainville en 1981, il était mentionné que la région était surtout rurale, boisée et que la population de Blainville était de 14 305 habitants, que l'usine ne fonctionnait que durant la journée et que la résidence la plus proche se trouvait à 460 mètres.

Or, en mars 2023, 42 ans plus tard, rien de tout ceci n'est vrai; en fait, **tout est faux**.

La Ville de Blainville est une ville dortoir avec environ 64 000 habitants, dans un milieu hautement urbanisé, le couvert boisé, la canopée a pratiquement toute disparu, la résidence ou habitation la plus proche se trouve à quelques dizaines de mètres et l'usine fonctionne 24 heures sur 24, 365 jours par année.

Le traitement des déchets industriels inorganiques.

Monsieur le ministre de l'environnement, je comprends que ces déchets industriels doivent être traités mais maintenant, il faut trouver un site isolé, loin des zones habitées peut être même un vieux site minier orphelin qui permettrait d'enfouir profondément dans le roc, quelques kilomètres sous terre via un ancien puits d'extraction du minerai qui serait asséché ou autrement.

Des audiences publiques sur l'environnement via un BAPE permettraient de faire la lumière sur diverses options potentielles.

Recevez, monsieur le ministre de l'environnement, l'expression de mes sincères salutations.

François Laflamme, ing.

François Laflamme, ing.

Tél :

De : Pierre Gingras [REDACTED]
Envoyé : samedi, mars 11, 2023 4:10 p.m.
À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Demande une consultation publique

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

PROJET : MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DANGEREUSES
PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CELLULE 6 DE STABLEX

MOTIFS :

- 1) Par le titre du projet les véritables intentions de l'initiateur par le déplacement de la cellule 6 pour des raisons honorables et valables viennent cacher des enjeux beaucoup plus IMPORTANTS
 - A) L'exploitation du site est allongé de 25ans pour repousser de 2040 à 2065 la fin d'exploitation
 - B) Rehausser à 14,400,000 m3 la capacité d'entreposage de la cellule 6
 - C) Permettre l'entreposage du STABLEX hors sol jusqu'à une hauteur de 22 mètres

Le vrai projet à une ampleur qui justifie pleinement une consultation publique

Les citoyens de Blainville ne sont pas au courant de ce projet et ont droit d'en connaître la vérité .Ils ont droit d'avoir l'heure juste

Du côté de la santé publique : Quelles sont les conséquences de disposer de matières dangereuses jusqu'à 22m hors sol

FAUNE : À Blainville report et déplacement d'école pour la présence de grenouilles particulière
À Deux-Montagnes déplacement du stationnement de la gare pour la protection et la survie de couleuvres brunes
BEAUCOUP D'ESPÈCES A PROTÉGÉ
STABLEX NOUS ALLONS PAYER

FLORES : Une des plus belles forêts de Blainville COUPE À BLANC

Dangerosité : Qu'elles sont les conséquences d'avoir jusqu'à 105 pieds de STABLEX
(10m dans la glaise et 22m hors sol)
Quelles sont les impacts sur la nappe phréatique

RESPONSABILITÉS

Qui sera propriétaire du nouveau terrain et qu'elle responsabilité incomberont alors à l'initiateur

Monsieur le ministre pourquoi une consultation publique avec audience publique

Donner l'heure juste aux citoyens

Établir un portrait fiable de ce que l'on peut faire et doit faire

Clarifier les chiffres

Nous communiquer l'ensemble du projet

Connaître et valider les risques réels

Suite à l'achat récent de STABLEX PAR UNE NOUVELLE CIE MÈRE

pourquoi se presser d'augmenter la capacité d'enfouissement maintenant

Merci de votre attention

Intérêt pour le milieu touché par le projet

PIERRE GINGRAS

MAIRE DE BLAINVILLE 1993 - 2005

Anciennement Député de Blainville

Président CRD des Laurentides Sans

D'abord et toujours Citoyens de Blainville

Envoyé de mon iPad